

LIVRE BLANC

2025 - 2030

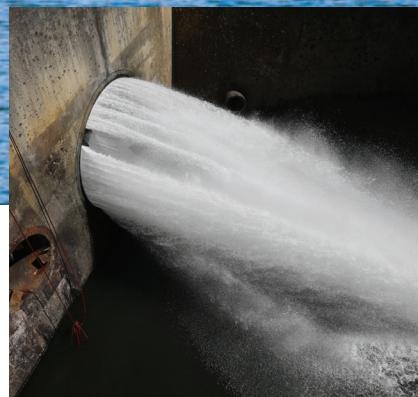
TARN
MON DÉPARTEMENT



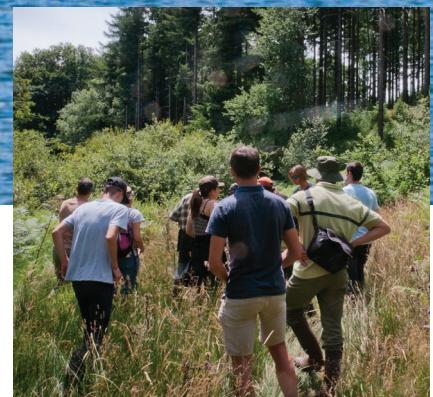
VERS UNE GESTION DURABLE DE L'EAU DANS LE TARN



PRÉSERVER LA
QUALITÉ DE L'EAU



MAÎTRISER
LES USAGES



COORDONNER
LES ACTEURS

Le Département du Tarn s'engage pour faire face aux défis de l'eau

Depuis plusieurs années, le contexte climatique évolue de manière préoccupante. Les épisodes de sécheresse tendent à devenir plus fréquents, intenses et prolongés, tandis que les températures moyennes enregistrées augmentent. Les précipitations deviennent moins régulières et se concentrent sur de courtes périodes, provoquant des inondations, du ruissellement et une érosion des sols qui se réalimentent moins efficacement. Parallèlement à ces évolutions climatiques, la population mondiale s'accroît considérablement, ce qui accentue la pression sur les ressources naturelles de moins en moins disponibles. La conciliation entre la satisfaction des usages et la préservation des ressources et des écosystèmes est un véritable enjeu pour de nombreux territoires.

En 2050 les prospectives réalisées sur le bassin hydrographique Adour-Garonne annoncent une diminution de 20 à 40% des débits des rivières, soulignant l'urgence d'adopter des solutions pour anticiper et compenser ce déficit. Les tensions sur la ressource ne sont pas négligeables.

De par ses conditions géographiques favorables, le Département du Tarn joue un rôle majeur dans la distribution de l'eau dans le sud-ouest de la France. Le territoire n'est pour autant pas moins concerné par ces enjeux. La sécheresse connue en 2022 en témoigne, son impact sur les ressources en eau, les usages et l'économie locale ont marqué les esprits. Cette période a donné lieu à de vives inquiétudes quant à l'alimentation en eau potable sur certaines communes, l'alimentation du bétail, la production agricole, etc. La sécheresse a eu de nombreux impacts sur les activités économiques du territoire. En 2023, les ressources se sont difficilement réalimentées et des mesures de restriction d'eau ont été mises en place en amont pour préserver la ressource aux usages prioritaires comme l'eau potable.

Le contexte territorial évolue avec une croissance démographique observée depuis les années 2000. Le Tarn, cinquième département le plus peuplé d'Occitanie est également un territoire très touristique. Face à une ressource de moins en moins disponible en période estivale, les besoins sont en constante augmentation.

Associées au contexte géographique, les masses d'eau subissent différentes pressions anthropiques : les pollutions diffuses agricoles ; les pollutions domestiques en lien avec l'assainissement collectif ou individuel ; les pollutions industrielles ou chimiques; les dégradations hydro-morphologiques des cours d'eau...

Pour être plus résilients, les territoires doivent s'adapter, innover, mais surtout anticiper pour agir efficacement en amont et réduire les impacts. Si elles existent, les actions locales doivent se poursuivre, sinon se déployer pour renforcer la durabilité de nos territoires et des ressources.

QUELQUES CHIFFRES :

- 1,2

MILLIARD DE M³
D'EAU ENTRE BESOINS ET
RESSOURCE EN EAU DE
SURFACE D'ICI 2050
DANS LE BASSIN
ADOUR-GARONE

SITUATION EN 2019 :

50%

DES RIVIÈRES EN BON ÉTAT
ÉCOLOGIQUE SUR LE BASSIN
ADOUR GARONE.

OBJECTIF 2027
ATTEINDRE 70%



Édito

Christophe RAMOND,

Président du Conseil départemental du Tarn

Christophe TESTAS,

Vice-Président en charge du Développement Durable

Au travers des différentes étapes de la décentralisation, qui ont conduit à transformer les Départements comme des acteurs majeurs de l'aménagement des territoires à l'échelle locale, la gestion de l'eau est un sujet qui a toujours constitué une place importante dans les politiques publiques défendues par notre Collectivité.

Au fil des années, elle a su faire reconnaître auprès de ses interlocuteurs le bien-fondé de son expertise technique, la pertinence de sa démarche stratégique, la force de son engagement budgétaire. Elle a su trouver sa place, et faire preuve d'autorité pour défendre l'intérêt général, les principes de santé publique et environnementale, l'équité dans l'accès aux services publics.

Malgré la promulgation des lois NOTRe et MATPAM, cette démarche volontariste demeure toujours un axe fort de notre intervention, dont la légitimité technique reste solidement ancrée dans les compétences maintenues en matière d'ingénierie, et dont l'accompagnement financier s'inscrit pleinement dans la place de chef de file de la solidarité territoriale.

Les faits sont là. Depuis le début des années 2000 et la mise en place de moyens humains, techniques et financiers au service du Tarn, l'effort continu, productif, mesurable, se traduit par une participation sans faille de plus de 78 millions d'euros pour notre territoire sur plus de 20 ans, et une amélioration significative de la gestion de l'eau dans toutes ses dimensions.

Cette démarche est reconnue, comme est reconnue l'efficience de l'action des Départements à leur échelle : la bonne échelle, celle qui permet de comprendre et répondre au mieux aux attentes d'une population attentive à son cadre de vie et la qualité des services qui y sont associés.

Récemment, sous l'impulsion de l'association des Départements de France, le rôle des Conseils départementaux a ainsi été remis en valeur. La loi « d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture » les a notamment identifiés comme des opérateurs qualifiés et pertinents pour subvenir, voire se substituer au maillage des intercommunalités ne disposant pas d'une ingénierie et de moyens financiers adaptés pour subvenir aux grands enjeux de la gestion de l'eau, qu'ils soient à la fois sanitaires, environnementaux ou climatiques.

Ainsi, malgré les difficultés budgétaires rencontrées aujourd'hui par les collectivités territoriales, l'erreur serait de ne pas chercher à maintenir ces interventions spécifiques au bénéfice de nos territoires.

L'idée de ce livre blanc vient de ce constat : comment agir au mieux, comment être présent à bon escient, comment être le plus efficace pour accompagner le Tarn d'aujourd'hui et de demain ?



Édito

Elodie Galko,

Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Le Tarn, comme de nombreux autres territoires de notre bassin, subit les effets du changement climatique. Les projections annoncent une hausse des températures moyennes d'ici 2050, estimée à +2,2°C sur le bassin Tarn-Aveyron, ainsi qu'une diminution des débits de 10 % tous les 10 ans en période d'étiage. Les têtes de bassin versant à l'est du département sont particulièrement affectées dont le bassin de l'Agout, l'une des lignes de front de la méditerranéisation progressive du climat de notre bassin.

Dans ce contexte, je tiens à saluer l'engagement remarquable du Département du Tarn pour anticiper l'impact des phénomènes climatiques et adapter au plus tôt son territoire sur les questions relatives à l'eau. Le département du Tarn est un territoire actif et ce Livre Blanc est l'illustration de toutes les dynamiques en marche. Depuis la sécheresse de 2022, la mobilisation a encore gagné en intensité.

Entre 2019 et 2024, près de 1800 projets ont été accompagnés par l'Agence de l'eau, soit 96 M€ d'aides allouées (dont 30 M€ pour la seule année 2024), un bilan qui se traduit par des réalisations dans de multiples domaines comme la diminution des pressions ponctuelles, la sécurisation des ressources et de l'approvisionnement en eau potable, la lutte contre les pollutions diffuses, la renaturation des cours d'eau, les économies d'eau, ... L'initiative du Département au travers de ce Livre Blanc s'inscrit résolument dans une logique de moyens et de résultats au travers de priorités communes partagées avec l'Agence de l'eau. Celles-ci se matérialiseront dès cette année dans un contrat de progrès renouvelé pour la période 2025-2030. Le déploiement des actions inscrites dans ce contrat permettra non seulement de répondre aux enjeux identifiés, mais aussi d'assurer la résilience de ce territoire du bassin Adour-Garonne face au changement climatique, en accompagnant son adaptation et en préservant ses ressources en eau et ses milieux aquatiques.



Édito

Laurent Buchaillat,
Préfet du Tarn

L'eau n'est plus simplement un enjeu d'avenir, elle est un défi immédiat.

Sur tous les continents, les effets du changement climatique se manifestent avec une intensité croissante. Sécheresses prolongées, inondations soudaines, tensions sur les usages, fragilisation des écosystèmes : les signaux d'alerte se multiplient. Dans ce contexte, la gestion de l'eau s'affirme comme une priorité nationale, au cœur de la planification écologique portée par le Gouvernement.

Face à cette urgence, une certitude s'impose : nous devons agir collectivement.

Car l'eau est bien plus qu'une ressource. Elle est un bien commun, un facteur de vie, un vecteur de justice territoriale. Elle est aussi une responsabilité collective, que nous devons assumer pleinement, pour aujourd'hui et pour demain.

L'expérience le prouve : quand l'État et les collectivités agissent ensemble, les résultats sont là.

Ce Livre blanc sur l'eau, porté par le Conseil départemental du Tarn, est une contribution précieuse à cette dynamique. Il traduit une volonté politique forte, une ambition partagée, et surtout, une méthode de travail fondée sur l'écoute, la concertation et la projection. L'État salue cette initiative qui vient utilement nourrir les démarches engagées dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne, de la planification écologique, et de la stratégie territoriale Tarn-Aveyron.

L'État est et restera pleinement mobilisé pour investir ce défi. Dans un esprit de subsidiarité et de solidarité, il lui revient de garantir l'équité entre les territoires, la cohérence des politiques publiques et le respect des normes environnementales. C'est tout le sens de l'engagement des services de l'État dans le pilotage des politiques de l'eau et dans l'accompagnement technique des porteurs de projets.

Dans ce département, les acteurs publics ne sont pas restés inactifs. Qu'il s'agisse de structurer la gouvernance – avec la création à venir de l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Tarn-Aveyron – de sécuriser les usages, d'améliorer la qualité des masses d'eau ou d'accompagner les collectivités dans la gestion du petit cycle, les chantiers sont nombreux, concrets, et engagés.

C'est dans cet esprit de cohérence, d'efficacité et de solidarité que l'État continuera d'agir aux côtés de toutes les collectivités du Tarn.

Il en va de la résilience de nos territoires. Il en va, aussi, de notre capacité collective à faire face aux défis climatiques avec lucidité, ambition et détermination.

SOMMAIRE

7 RETOUR SUR LA SECONDE ÉDITION DU COLLOQUE SUR L'EAU

10

AXE 1

PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU ET
RESTAURER LES SYSTÈMES AQUATIQUES
À L'ÉCHELLE DES BASSINS VERSANTS



18

AXE 2

ADAPTER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

26

AXE 3

MAÎTRISER LES USAGES SÉCURISER LA
RESSOURCE ET FAVORISER LES ÉCONOMIES D'EAU

34

AXE 4

RENFORCER LA CONNAISSANCE ET FACILITER
L'ACCÈS À L'INFORMATION

42

AXE 5

COORDONNER LES ACTEURS POUR RENFORCER
LES SYNERGIES ET LA GESTION TERRITORIALE DE L'EAU

48

STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE POUR UNE GESTION DURABLE ET CONCERTÉE DE L'EAU DANS LE TARN

50

LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

51

GLOSSAIRE



Retour sur la seconde édition du colloque sur l'eau

Deux ans après la parution du premier livre blanc sur les enjeux de l'eau dans le Tarn, le Département a organisé une seconde édition du colloque sur l'eau, qui s'est tenue en octobre 2024. Cette démarche avait pour objectif de réunir l'ensemble des acteurs du territoire concerné et de proposer des temps de concertation afin d'ajuster si nécessaire l'action départementale à partir de ces échanges, et ainsi, répondre plus précisément aux besoins du territoire tant sur le plan technique que sur les modalités financières à déployer.

Si le premier colloque était un moyen de réagir et de répondre à l'état de crise provoqué par la sécheresse de 2022, cette seconde édition avait pour ambition de s'intégrer dans la continuité de cette dynamique de concertation afin :

- de présenter un état d'avancement des dispositifs départementaux depuis la parution du premier livre blanc, dans l'objectif d'évaluer et de réajuster si nécessaire les actions précédemment identifiées ;
- d'entretenir la dynamique collective de concertation entre les acteurs concernés par le sujet de l'eau dans le département ;
- d'identifier des orientations prioritaires pour répondre aux enjeux et aux besoins territoriaux ;

● de co-construire des propositions d'actions à entretenir, à faire évoluer ou à mettre en œuvre pour y répondre ;

● enfin, de bénéficier de la matière nécessaire à la rédaction d'un nouveau livre blanc adapté au contexte et définissant la stratégie départementale sur un plus long terme.

Au travers de ce **nouveau livre blanc 2025-2030**, le Département du Tarn déploie sa stratégie départementale, ainsi que ses orientations prioritaires, permettant de concrétiser des éléments de réponse aux besoins identifiés à l'issue de ces deux colloques. Sinon, de dresser un état des lieux afin que d'autres acteurs puissent s'en saisir.

Présentation de la démarche : une dynamique participative au service de la concertation

En amont du colloque un questionnaire avait été envoyé aux participants. Ce dernier était structuré en deux parties :

- La première permettait de recueillir les avis et le retour des participants sur le premier livre blanc afin d'évaluer le document, savoir s'il répond aux attentes et connaître les points d'amélioration.
- Dans la seconde partie du questionnaire, les participants pouvaient choisir des sujets qu'ils identifiaient comme prioritaires. Cela permettait de structurer la démarche participative à partir de ces éléments de réponse, ainsi que de former les trois ateliers du colloque.

L'ambition de ce second colloque était de favoriser, encore plus nettement que lors de la première édition, la participation entre acteurs. Les trois ateliers ont pu être organisés pour structurer les concertations autour d'une démarche active. Les participants devaient individuellement répondre à deux questions :

Question 1 :

Quels sont selon vous les 3 sujets à prendre en compte prioritairement au regard du contexte actuel du territoire ?

Question 2 :

Pour chacun des 3 sujets que vous avez identifiés comme étant prioritaire, préciser leurs 2 principales conditions de réussite ?

Les trois sujets ressortis comme prioritaire par les participants avaient pour objectif d'orienter les réflexions avec l'organisation de trois tables rondes par atelier. Les participants se sont répartis dans ces dernières et ont pu identifier des solutions locales à entretenir, à faire évoluer ou à engager.



Atelier 1 : Eau potable et assainissement : adaptations des services publics aux enjeux actuels et à venir.
Colloque sur l'eau, octobre 2024.

Atelier 1

Eau potable et assainissement, adaptations des services publics aux enjeux actuels et à venir

- **Groupe 1** : Gestion des services publics d'eau et d'assainissement / optimisation et amélioration des performances des systèmes d'assainissement
- **Groupe 2** : Préservation de la ressource et sécurisation des systèmes d'alimentation en eau potable
- **Groupe 3** : Gestion des eaux pluviales en ville et lutte contre les inondations

Atelier 2

Coordonner les acteurs pour renforcer les synergies et la gestion territoriale de l'eau

- **Groupe 1** : Adaptation des usages à la ressource en eau disponible dans un contexte de changement climatique
- **Groupe 2** : Gestion quantitative et soutien d'étiage : conciliation des usages et sécurisation de la ressource
- **Groupe 3** : Planification et organisation territoriale de la gestion de l'eau et celle des milieux aquatiques

Atelier 3

Préserver la ressource en eau et restaurer les systèmes aquatiques à l'échelle des bassins versants

- **Groupe 1** : Adaptation des territoires aux changements climatiques
- **Groupe 2** : Lutte contre l'érosion des sols, adaptation des pratiques agricoles et conservation des sols
- **Groupe 3** : Restauration des écosystèmes aquatiques

Clés de lecture

Le livre blanc est constitué de **5 grands axes** qui s'appuient sur les éléments issus du premier colloque sur l'eau, ajustés à partir des échanges du second colloque. L'objectif est de structurer et simplifier de manière cohérente les différentes thématiques abordées par les participants sans réduire le champs d'action départemental. L'objectif de cette seconde version était de proposer une version plus lisible, permettant ainsi de faire ressortir les grandes priorités identifiées par les participants.

Chaque axe se compose en deux temps :

- Les éléments qui ressortent du colloque : représentant le plus fidèlement possible la liste des actions et des priorités identifiées par les participants durant les deux colloques. Les sujets prioritaires sont présentés comme leviers permettant de structurer les solutions identifiées dans les tables rondes ;
- La stratégie départementale associée : le Département présente ses modalités d'intervention ainsi que la philosophie qu'il porte pour répondre aux mieux aux besoins identifiés.

Atelier 2 : Coordonner les acteurs pour renforcer les synergies et la gestion territoriale de l'eau. Colloque sur l'eau, octobre 2024.



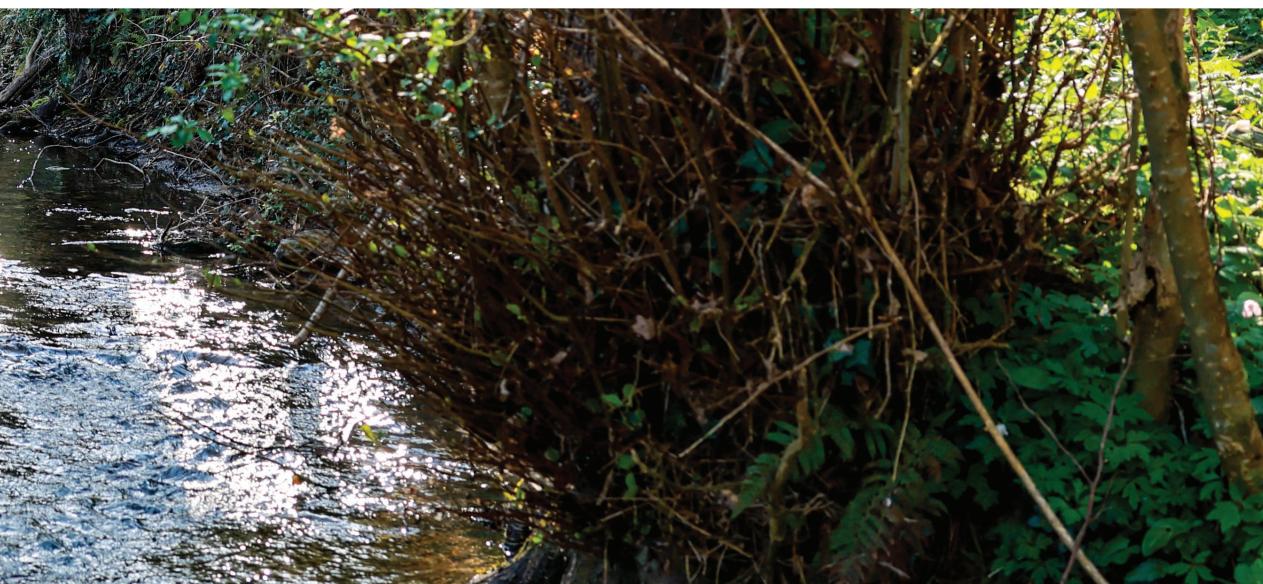


Le Céroc à Sainte-Gemme, 2025.



AXE 1 :

PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU ET RESTAURER LES SYSTÈMES AQUATIQUES À L'ÉCHELLE DES BASSINS VERSANTS



L'eau est une ressource vitale pour tous les êtres vivants et une ressource indispensable pour de nombreuses activités humaines. La qualité de cette ressource est souvent menacée par divers facteurs tels que la pollution, la surexploitation, les effets du changement climatique,... La dégradation des systèmes aquatiques peut avoir de lourdes conséquences sur le fonctionnement des écosystèmes, la santé humaine, le développement économique. Il est vital de la préserver afin de disposer d'une ressource de qualité et en quantité suffisante.

L'avenir et la résilience des territoires dépendent de la préservation des ressources et de l'équilibre des écosystèmes. Les actions locales de préservation et de restauration doivent se poursuivre, voire se renforcer, face au défi du changement climatique.



LES ÉLÉMENTS QUI ÉMERGENT DU COLLOQUE :

“

Lutter contre les pollutions domestiques : optimisation des systèmes d'assainissement.

- Maintenir l'assistance du Département auprès des gestionnaires des systèmes d'assainissement collectifs.
- Encourager financièrement les investissements permettant de limiter les pollutions atteignant le milieu naturel.
- Développer les missions d'expertise sur la gestion des boues et des sous-produits issus de l'épuration.
- Maintenir le suivi des Perturbateurs Endocriniens

Restaurer les écosystèmes aquatiques et répondre aux objectifs de bon état écologique des cours d'eau.

- Répondre aux objectifs réglementaires de bon état des masses d'eau et aux orientations du SDAGE Adour-Garonne.
- Poursuivre les actions de restauration visant le bon fonctionnement des milieux aquatiques.
- Suivre l'évolution des sites restaurés avant et après travaux permettant de démontrer l'efficacité des travaux et les gains environnementaux.
- Maintenir les missions d'expertise et d'accompagnement du Département en matière de protection et de restauration des écosystèmes aquatiques.

Préserver et protéger les zones humides.

- Maintenir le droit de préemption Espaces Naturels Sensibles pour l'acquisition foncière des espaces naturels d'intérêts écologiques et des zones humides.
- Développer l'état de connaissance des zones humides dans le département : mutualisation des connaissances, gestion des outils cartographiques, etc.
- Maintenir les financements des travaux de restauration, les aménagements et des inventaires zones humides.
- Renforcer la prise en compte du porteur à connaissance pour anticiper les dégradations.
- Favoriser une concertation renforcée entre les acteurs institutionnels afin d'harmoniser les interprétations réglementaires et faciliter la mise en œuvre des projets de restauration des zones humides.
- Poursuivre la prise en charge totale des travaux de mise en défens des berges et zones humides.

Lutter contre l'érosion et favoriser l'infiltration de l'eau : solutions fondées sur la nature capacité naturelle de stockage et conservation des sols.

- Accompagner techniquement et financièrement les structures



Atelier 2 : Coordonner les acteurs pour renforcer les synergies et la gestion territoriale de l'eau.
Colloque sur l'eau, octobre 2024.

compétentes sur la thématique forestière : préserver les zones humides, les milieux aquatiques et lutter contre l'érosion des sols.

- Accompagner financièrement et techniquement les exploitants agricoles à l'adaptation des pratiques agricoles.
- Poursuivre la plantation de haies.
- Accompagner les activités économiques, agricoles et forestières sur les enjeux du changement climatique
- Accompagner et mettre en place des sites de démonstration valorisant les pratiques agricoles de conservation des sols.

”

LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE ASSOCIÉE :



“Préserver les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques : le Département, un partenaire technique et financier pour accompagner la co-construction des projets territoriaux.”

Des priorités d'action pour répondre efficacement aux besoins du territoire.

Depuis de nombreuses années le Département s'inscrit dans la démarche et propose différents moyens d'actions permettant de contribuer à une gestion durable des écosystèmes aquatiques et à l'amélioration de la qualité de l'eau. Afin de répondre aux enjeux exprimés par les acteurs locaux, le Département maintiendra des politiques volontaristes en adéquation avec les enjeux des territoires, et en partenariat avec les acteurs publics et institutionnels.

Le Département réaffirme sa volonté d'accompagner les collectivités dans l'identification de leurs besoins et la mise en œuvre de leurs projets. Cet accompagnement s'incarne dans un rôle de partenaire technique et financier à la fois contributeur et facilitateur. En mettant à disposition les données existantes en participant activement à leur production et en offrant un soutien financier le Département favorise l'émergence des projets. Ce positionnement permet de conserver une connaissance fine partagée et actualisée du territoire ainsi que de retours d'expérience mutualisés. Cette approche permettra d'apporter un appui stratégique et opérationnel fondé sur une expertise consolidée et une vision territoriale commune.

Sommaire de l'axe :



- Optimiser et améliorer les performances des systèmes d'assainissement

page 14

- Restaurer les écosystèmes aquatiques et répondre aux objectifs de bon état écologique des cours d'eau

page 15

- Lutter contre l'érosion et favoriser l'infiltration de l'eau

page 16

Vallée du Viaur
à Las Planques



Pour cela le Département souhaite articuler son action autour de plusieurs leviers :

Optimiser et améliorer les performances des systèmes d'assainissement :

Accompagnement technique

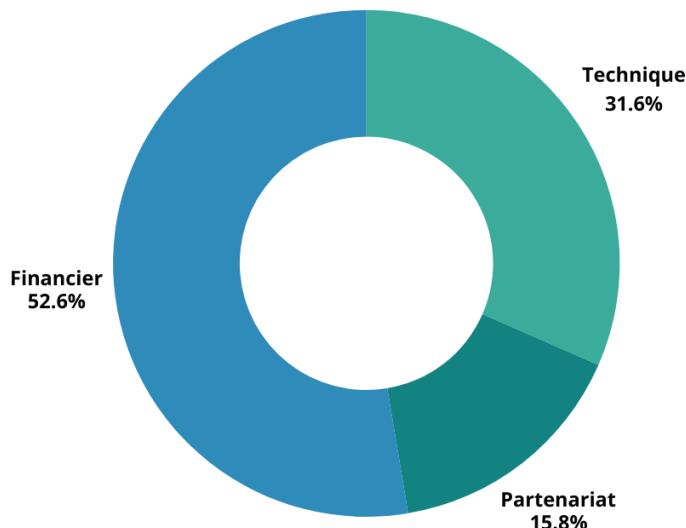
Le Département porte des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de conseils, auprès des collectivités, qui ne disposent pas de ressources internes, pour la mise en œuvre de projets de travaux d'assainissement collectif.

► Maintien et adaptation de l'assistance du Département aux nouveaux enjeux techniques, réglementaires et financiers qui s'imposent aux gestionnaires des systèmes d'assainissement collectifs : maintien du niveau de prestation, accompagnement dans la mutation en lien avec la réorganisation des compétences, aide sur la montée en professionnalisme des services, aide sur la montée en performances des équipements.

► Le Département programadera en concertation avec les maîtres d'ouvrage et les partenaires institutionnels :

- à minima une visite annuelle de tous les systèmes d'assainissement ;
- la réalisation des autosurveillances réglementaires sur les stations d'épuration ;
- des rencontres dans le cadre de l'animation territoriale ;
- une pré validation des données SANDRE transmises aux institutions et destinées à l'évaluation de la conformité des systèmes d'assainissement et à la modulation de la redevance assainissement.

► Réactivation de la mission d'expertise sur les boues de stations d'épuration : études et suivis sur les boues et sous-produits issus de l'épuration. Le Département assurera la récupéra-



Moyens opérationnels de réussite identifiés par les participants

tion des données relatives aux boues auprès de tous les exploitants en vue de procéder à la rédaction d'un document annuel de synthèse sur les flux générés et les voies de valorisation privilégiées.

Accompagnement financier

Le Département du Tarn accompagne et soutient des actions concrètes sur le territoire depuis de nombreuses années. Des crédits sont alloués chaque année afin de répondre aux sollicitations des territoires dans les différents domaines en rapport avec les enjeux de cet axe.

► Soutien financier en faveur de l'assainissement collectif : encourager le développement de projets d'assainissement des eaux usées visant à réduire l'impact sur les masses d'eau réceptrices.

► Maintien des conditions financières lors des interventions d'assistance technique départementale pour l'ensemble des collectivités éligibles.

Partenariats

Le Département du Tarn s'inscrit dans une démarche participative et collégiale avec l'ensemble des acteurs institutionnels.

► Coordination des actions à l'échelle départementale avec une planification rigoureuse. Afin de garantir l'atteinte des objectifs fixés par la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE), le Département mettra à jour son Schéma Départemental d'Assainissement.



Restaurer les écosystèmes aquatiques et répondre aux objectifs de bon état écologique des cours d'eau :

Accompagnement technique

Le Service Ressource en Eau et Milieux Aquatiques intervient au travers de la Cellule d'Animation Territoriale à l'Espace Rivières et aux Zones Humides auprès des structures locales compétences en matière de gestion et de restauration des milieux aquatiques.

► Poursuite de l'accompagnement technique sur les études et projets de restauration et de préservation des cours d'eau et des milieux aquatiques auprès des syndicats de bassin, ainsi que sur le suivi et l'évaluation avant/après travaux..

► Pour contribuer à l'atteinte des objectifs réglementaires de bon état des cours d'eau et répondre aux orientations du nouveau SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 : le Département poursuivra son accompagnement technique et sa participation à la rédaction constitutive des documents de gestion/planification sur le territoire (SAGE...).

Accompagnement financier

► Maintien des financements dans le cadre du règlement départemental pour la gestion durable des cours d'eau et des milieux aquatiques, ainsi que dans le cadre du règlement départemental d'aides en faveur des milieux naturels et des Espaces Naturels Sensibles :

- Travaux de restauration hydro-morphologique ;
- Aménagements agro-pastoraux ;
- Restauration et entretien des rivières, des zones humides ;
- Régularisation et lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- Acquisition foncière...

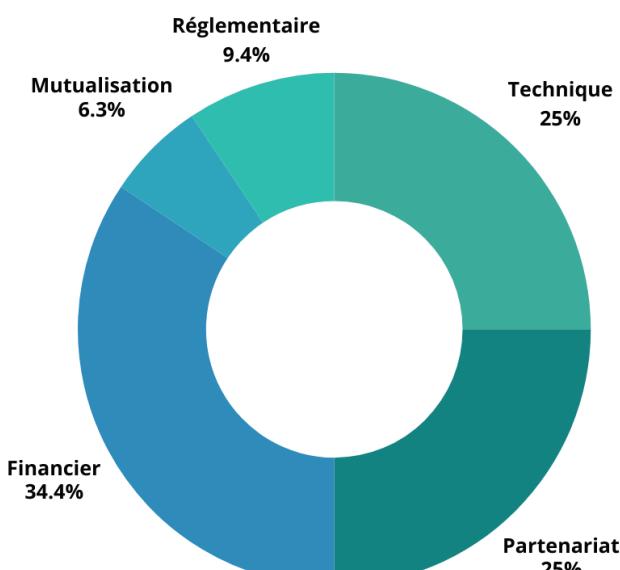
► Maintien des financements proposés pour l'animation territoriale dans le cadre du règlement d'aides en vigueur pour la gestion durable des cours d'eau et des milieux aquatiques, parmi ces derniers :

- Mise en place et suivi des procédures de gestion intégrée de l'eau ;
- Mise en place et suivi des Programmes Pluriannuels de Gestion de cours d'eau (PPG) ;
- Animation territoriale à l'Espace Rural.

Partenariats / Mutualisation

► Mise à disposition dans le cadre des missions par les participants d'ingénierie des moyens techniques, humains et matériels, ainsi qu'une expertise technique, auprès des collectivités (topographie, mesures hydrométriques, drone, photogrammétrie...).

Etant à l'origine de la création de plusieurs syndicats de bassin, le Département s'est fortement impliqué dans la structuration de la gouvernance de l'eau sur le territoire. Depuis, il a su préserver son soutien financier auprès de ces collectivités. Le Département souhaite poursuivre ce soutien aux syndicats, selon de nouvelles modalités à définir.



Moyens opérationnels de réussite identifiés par les participants



Zone de Rejet Végétalisée (ZRV),
sortie de station d'épuration
de Fréjairolles.

Lutter contre l'érosion et favoriser l'infiltration de l'eau :

Accompagnement technique

Une pluralité de services intervient sur cette thématique au sein de la collectivité. La préservation des zones humides, le ralentissement dynamique des écoulements et la plantation de haies intégraient déjà les champs d'intervention du Département depuis plusieurs années. Des domaines d'action se développent progressivement : gestion durable des eaux pluviales, pratiques agro-écologiques... Cette dynamique a été renforcée suite aux concertations issues des deux colloques sur l'eau.

▶ Accompagnement technique des projets en faveur de la préservation et de la restauration des zones humides et de leurs fonctionnalités : acquisition, aménagements, études et travaux. Favoriser l'infiltration de l'eau et renforcer les capacités naturelles de stockage.

▶ Utilisation du droit de préemption dans le cadre de la politique Espaces Naturels Sensibles : veille foncière pour anticiper l'acquisition des espaces naturels à forts intérêts écologiques et des zones humides.

▶ Poursuite du développement de l'état de connaissance des zones humides grâce aux inventaires du Pôle Tarnais des Zones Humides : mutualisation des connaissances, gestion des outils cartographiques, etc. Le Département reste l'animateur de ce pôle.

▶ Appui aux collectivités souhaitant favoriser les solutions de gestion durable des eaux de pluies, dans le cadre des missions du pôle Assistance Maîtrise d'Ouvrage.

▶ Déploiement de l'accompagnement des agriculteurs dans la mise en place de pratiques agro-écologiques favorisant l'infiltration de l'eau dans le sol.

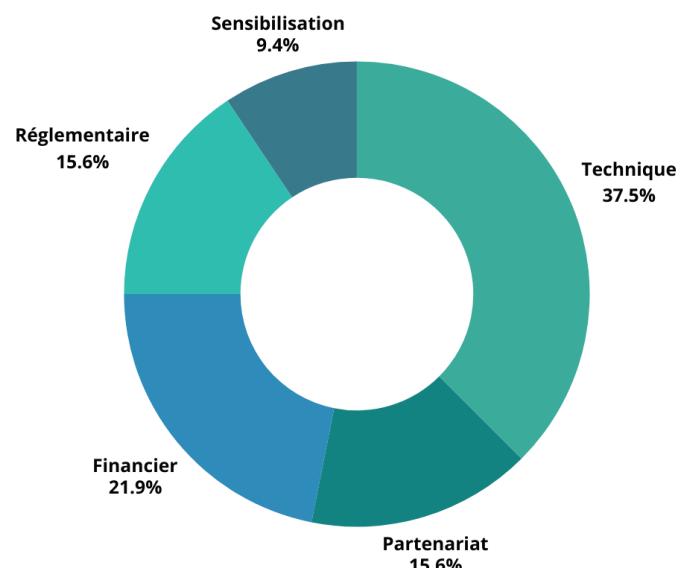
Accompagnement financier

▶ Un programme conjoint avec « arbres et paysages », permet l'accompagnement financier pour la plantation et l'entretien de haies afin de limiter le ruissellement et l'érosion des sols et favorisant l'infiltration des eaux de pluie.

▶ Maintien des financements dans le cadre du règlement départemental pour la gestion durable des zones humides : études (inventaires, diagnostics...), travaux de gestion, de réhabilitation des fonctionnalités, création de zones tampons végétalisées, acquisition foncière.

Partenariats :

▶ Poursuite de l'animation du Pôle Tarnais des Zones Humides, créé en 2007. Évolution du pôle suite à la création de l'Observatoire Départemental de l'Eau du Tarn.



Moyens opérationnels de réussite
identifiés par les participants



Tourbière de Canroute, 2024.



AXE 2 :

ADAPTER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Le changement climatique constitue l'un des enjeux majeurs de notre époque. L'augmentation des températures, la multiplication des événements météorologiques extrêmes ou encore l'intensification des périodes de sécheresse ont des effets notables sur nos territoires. Ces phénomènes soulèvent la nécessité d'adapter l'aménagement du territoire afin de renforcer la résilience des communautés, de préserver les infrastructures et de protéger les milieux naturels.

Face à ce constat global, de nombreux territoires s'engagent depuis plusieurs années dans une dynamique d'adaptation. Cette mobilisation collective s'accompagne d'une transformation progressive des espaces urbains, révélant des préoccupations croissantes quant à la gestion de l'eau, la préservation de l'environnement, la qualité de vie... Ces transformations interrogent la manière dont la ville est pensée, habitée et administrée.



Dans ce contexte, les réflexions menées au sein des tables rondes ont permis de mettre en lumière des constats partagés sur le territoire tarnais, des expériences variées ainsi que des enjeux communs autour des modalités d'action à déployer, renforcer ou poursuivre. Elles ouvrent la voie à l'exploration de leviers potentiels, que ce soit en matière de conception de projet, d'organisation urbanistique ou de gestion des eaux pluviales.

*Plan départemental « 1 arbre, 1 collégien »
Collège de Villeneuve-sur-Vère*

LES ÉLÉMENTS QUI ÉMERGENT DU COLLOQUE :

“

Développer la gestion des eaux pluviales en ville et lutter contre les inondations

- Accompagner et développer les sites de démonstration de désimperméabilisation des sols.
- Maintenir les financements de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil départemental et de la Banque des territoires en faveur des travaux et des études sur la gestion des eaux pluviales.
- Accompagner et soutenir la mise en place des Schémas Directeurs d'Assainissement en intégrant les eaux pluviales.
- Accompagner les projets d'aménagement urbains orientés vers la désimperméabilisation et l'infiltration des eaux.
- Sensibiliser et former sur la gestion des eaux pluviales et la désimperméabilisation des sols.
- Accompagner les actions et les aménagements de prévention et de lutte contre les inondations portées par les structures GEMAPI.
- Faire évoluer le site de démonstration de la plateforme technologique GH2O de Fonlabour.



Adapter l'urbanisation et accompagner les territoires face aux changements climatiques

- Encourager la gestion des eaux pluviales et promouvoir la désimperméabilisation dans les projets d'aménagement urbains selon les méthodes de gestion alternatives : infiltration, noues, îlots de fraîcheur, etc.
- Veiller à la cohérence entre la faisabilité des projets d'urbanisme et la capacité des systèmes d'eau et d'assainissement.
- Accompagner les collectivités locales dans l'élaboration des documents d'urbanisme sur les thématiques d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales.
- Assurer une cohérence entre les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), les documents d'urbanisme et les schémas directeurs en eau et assainissement.

Accompagner la gestion des services publics d'eau et d'assainissement

- Accompagner les collectivités dans le cadre des schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable.
- Accompagner financièrement les projets de réorganisation des réseaux publics visant à mieux gérer les eaux usées et pluviales.
- Mettre à disposition les prix du marché pour les travaux et études sur l'eau et l'assainissement.
- Accompagner les collectivités maîtres d'ouvrages sur la prise de compétences des thématiques eau potable et assainissement.
- Améliorer la communication sur les aides du Département et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne destinées aux Collectivités Territoriales.

”



LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE ASSOCIÉE :



“ Le Département, un lanceur d’alerte auprès des collectivités pour une gestion durable de l’eau. ”

Des priorités d'action pour répondre efficacement aux besoins du territoire

Le Département s'inscrit pleinement dans une démarche proactive en faveur d'une gestion durable de l'eau, en réponse aux enjeux identifiés sur le territoire permettant d'adapter l'aménagement du territoire aux enjeux actuels et à venir.

Le Département entend se positionner comme une vigie neutre et un accompagnateur impartial auprès des collectivités sur la thématique de la gestion durable des eaux pluviales. Cette ambition se traduit par le maintien d'un haut niveau d'implication dans l'élaboration des avis sur les documents d'urbanisme par un appui à la définition de stratégies locales cohérentes à travers des études techniques ainsi que par une participation active aux projets d'aménagement urbain. Le Département poursuivra également un travail de sensibilisation aux pratiques innovantes privilégiant des solutions simples efficaces et adaptées fondées sur des choix de conception pertinents plutôt que sur des approches strictement technologiques.

- Adapter l'urbanisation et accompagner les territoires face aux changements climatiques

page 22

- Accompagner la gestion des services publics d'eau et d'assainissement

page 23

- Développer la gestion des eaux pluviales en ville et lutter contre les inondations

page 24

- Anticiper, identifier et programmer les investissements dans la gestion des infrastructures

page 25

Station d'épuration en Filtre Planté de Roseaux,
commune de Valence d'Albigeois, 2025.





Pour cela le Département souhaite articuler son action autour de plusieurs leviers :

Adapter l'urbanisation et accompagner les territoires face aux changements climatiques :

Partenariats

► Le Département intervient dans l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification (SCOT, PLU, PLUI, SDAGE, SAGE), en formulant des avis attentifs aux enjeux liés à l'eau : gestion durable des eaux pluviales, alimentation en eau potable, assainissement des eaux usées.

Accompagnement technique

► Afin d'anticiper les enjeux liés aux évolutions climatiques, le Département se mobilisera aux côtés des collectivités pour les accompagner dans l'élaboration de documents relatifs à la gestion des eaux pluviales, notamment les schémas pluviaux locaux.

Accompagnement financier

► Le dispositif "un arbre, un collégien" prévoit un soutien aux collectivités dans la mise en œuvre de plantations d'arbres, pouvant contribuer à la création d'îlots de fraîcheur en zone urbaine :

- Financement des études et des réalisations s'inscrivant dans cette thématique, selon les modalités définies dans les règlements départementaux d'aides.

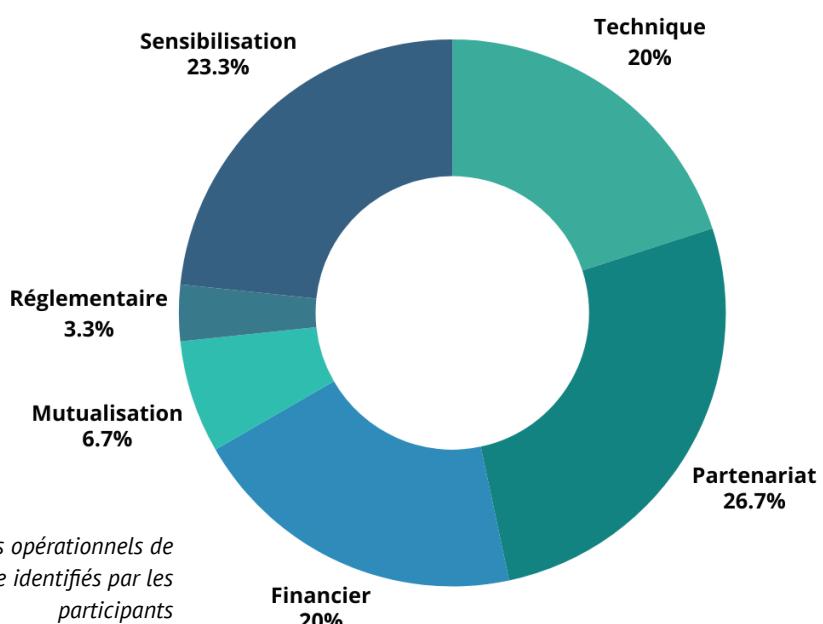
Sensibilisation

► Les opérations d'aménagement urbains portés à la connaissance du Département feront l'objet d'avis posés sous le prisme de l'adaptation des projets aux enjeux du changement climatique. Ces avis seront l'occasion d'éveiller l'attention sur les enjeux.

► Dès qu'elle sera opérationnelle, le Département pourra, grâce à la plateforme de démonstration des techniques de gestion durables des eaux de pluie de Fonlabour, sensibiliser les élus et décideurs sur les modalités d'aménagements possibles en matière d'adaptation des équipements aux enjeux du changement climatique.



Plan départemental « 1 arbre, 1 collégien »
Collège de Vielmur-sur-Agout





Accompagner la gestion des services publics d'eau et d'assainissement

Partenariats

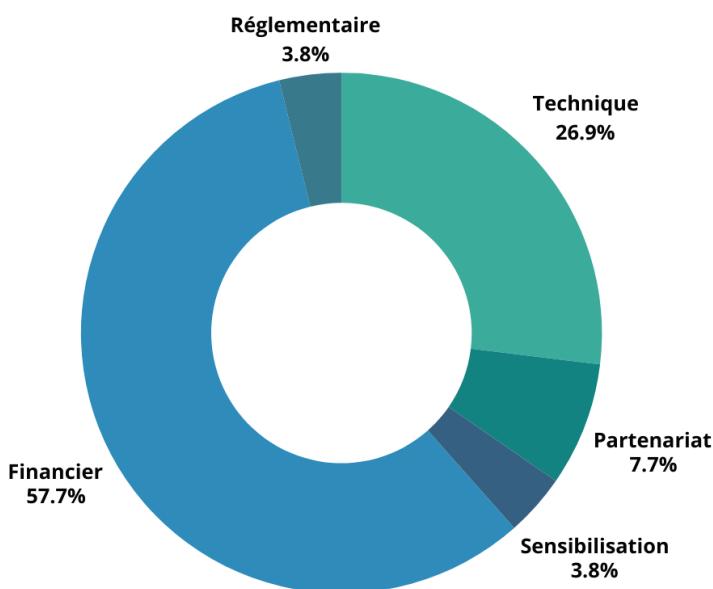
► Sans se substituer aux choix des élus locaux, le Département apporte un éclairage sur les enjeux liés à l'organisation des services et aux choix techniques stratégiques : conformité réglementaire, qualité de service, niveau tarifaire, notamment à travers les comités de pilotage.

Accompagnement technique

► Pour les collectivités dépourvues d'ingénierie interne, le Département peut proposer un accompagnement rapproché dans la structuration de leur service d'assainissement, incluant :

- l'élaboration des règlements de service ;
- l'assistance à la saisie des données SISPEA ;
- la production des bilans RPQS... ;
- Les collectivités locales pourront compter sur le Département pour les accompagner dans les réflexions en lien avec les thématiques de l'eau, de l'assainissement et de l'eau pluviale lors de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.

► Poursuite des missions d'accompagnement technique des documents de gestion et de planification (SAGE, SDAGE, Contrats de Rivières, Plan Prévention Inondations, etc.) qui intègrent des enjeux liés à la gestion de l'eau et la préservation des milieux.



Moyens opérationnels de réussite identifiés par les participants

Accompagnement financier

► Afin de mieux anticiper les investissements nécessaires liés à l'évolution du territoire qu'il s'agisse de dynamiques démographiques ou des impacts du changement climatique le Département poursuivra son soutien au financement des schémas directeurs d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales, dans le cadre des dispositifs départementaux en vigueur, et avec l'appui de la Banque des Territoires, autant que possible.





Développer la gestion des eaux pluviales en ville et lutter contre les inondations

Partenariats / Sensibilisation

Le Département souhaite accompagner l'innovation en s'associant à la démarche portée par la plateforme GH2O de Fonlabour avec la création d'un site de démonstration et de sensibilisation aux techniques de désimperméabilisation. Une contribution financière sera proposée afin de soutenir ce projet afin de valoriser des solutions innovantes, accessibles et adaptées aux enjeux locaux.

Tous les projets d'aménagement urbain sollicitant un financement départemental feront l'objet :

- d'une évaluation technique portant notamment sur la gestion durable des eaux pluviales ;
- ainsi que d'un temps d'échange privilégié entre le Département et les porteurs de projet, afin de favoriser l'intégration de solutions alternatives, simples, efficaces et adaptées au contexte local.

Accompagnement technique

Réalisation de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les collectivités ne disposant pas des ressources nécessaires en interne, notamment pour l'élaboration et le suivi des schémas d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales).

Au-delà de la simple formulation d'avis, le Département pourra accompagner les porteurs de projets dans l'identification de solutions alternatives pertinentes, et les orienter vers des partenaires techniques fiables.

Accompagnement technique pour la gestion durable des cours d'eau et des milieux aquatiques pour le ralentissement dynamique des écoulements.

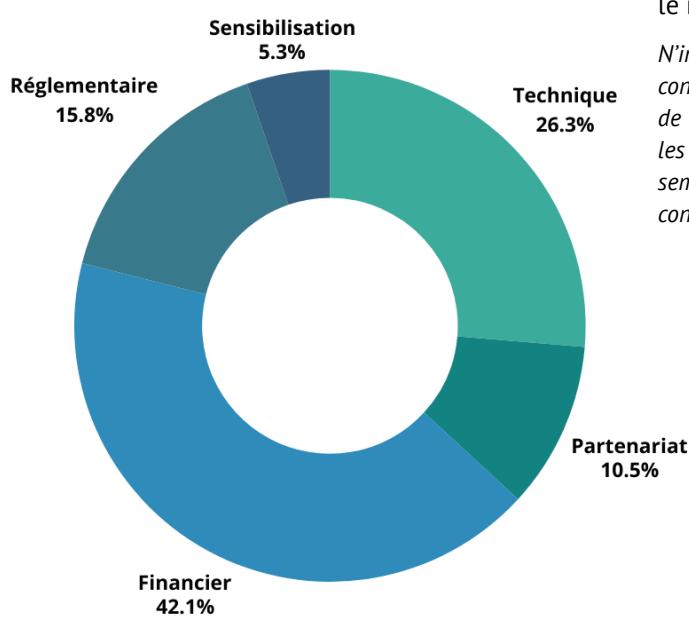
Accompagnement financier

Soutien financier aux projets d'aménagement visant la désimperméabilisation des sols, dans le cadre du règlement départemental d'aides.

Financement des projets de réorganisation des réseaux pour une meilleure gestion des eaux usées et pluviales, avec pour objectif de réduire les rejets dans les milieux naturels.

Maintien des financements dans le cadre du règlement départemental pour la gestion durable des cours d'eau et des milieux aquatiques pour le ralentissement dynamique des écoulements.

N'intervenant pas directement sur la compétence « lutte contre les inondations » au sens de l'article L.211-7 du code de l'environnement. Le Département accompagne toutefois les projets d'aménagement du territoire tels que le ralentissement dynamique et la restauration des zones humides, qui contribuent à prévenir le risque inondation.



Moyens opérationnels de réussite identifiés par les participants





Anticiper, identifier et programmer les investissements dans la gestion des infrastructures

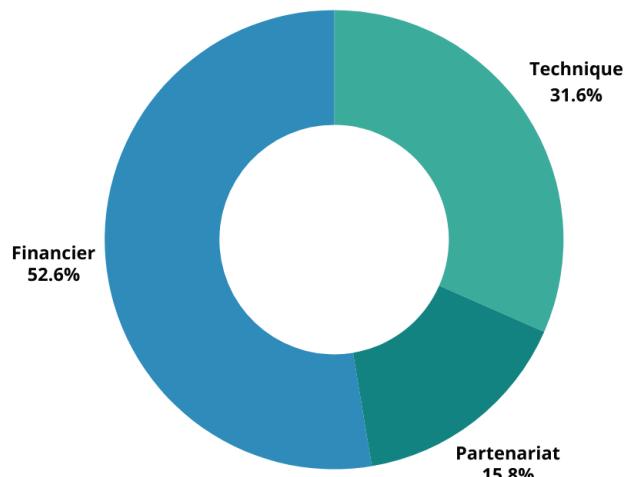
Partenariats

► Sans se substituer aux choix des élus locaux, le Département intervient en tant qu'acteur neutre et ressource technique, apportant un éclairage sur les enjeux liés aux orientations techniques et à la gestion patrimoniale. Sa participation aux comités de pilotage permet de nourrir une démarche de co-construction, fondée sur une expertise partagée et une connaissance approfondie des problématiques territoriales.

► Le Département veillera, lorsque les projets seront portés à sa connaissance, à la cohérence entre la faisabilité des projets d'urbanisme et la capacité des systèmes d'eau et d'assainissement.

► Parallèlement, le Département souhaite assurer une coordination des actions à l'échelle départementale avec une planification rigoureuse :

- Dans le but de maîtriser les volumes d'investissement à prévoir pour endiguer les enjeux liés à l'assainissement, le Département mettra à jour son Schéma Départemental d'Assainissement.



Moyens opérationnels de réussite identifiés par les participants



Accompagnement technique

► Pour les collectivités dépourvues d'ingénierie interne, le Département peut proposer un accompagnement rapproché dans le montage et le suivi et le déploiement des schémas locaux d'eau et ou d'assainissement. Ces outils sont indispensables pour programmer et mettre en œuvre une gestion patrimoniale cohérente, organisée et maîtrisée.

► Afin de maîtriser le niveau de prix pratiqué dans le cadre des travaux de réalisation ou de renouvellement du patrimoine technique, le Département constituera une base tarifaire établie sur les marchés connus et attribués sur le territoire.

Accompagnement financier

► Afin de mieux anticiper les investissements nécessaires liés à l'évolution du territoire qu'il s'agisse de dynamiques démographiques ou des impacts du changement climatique le Département poursuivra son soutien au financement des schémas directeurs d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales, dans le cadre des dispositifs départementaux en vigueur, et avec l'appui de la Banque des Territoires, autant que possible.



Vanne à jet creux,
barrage de Saint-Géraud, 2025.



AXE 3 :

MAÎTRISER LES USAGES

SÉCURISER LA RESSOURCE ET

FAVORISER LES ÉCONOMIES D'EAU

Le maître mot est la “sobriété” : une démarche collective qui apporte une réflexion sur nos usages et nos modes de consommation, sans induire nécessairement des mesures de restriction.

Sur le territoire tarnais, l'agriculture, l'industrie et les besoins domestiques génèrent une demande croissante. La gestion durable de l'eau devient alors un enjeu stratégique pour le territoire afin de concilier la satisfaction des usages et la préservation de la ressource en eau disponible. Pour atteindre cet équilibre, la gestion de l'eau doit pouvoir s'appuyer sur une gestion quantitative concertée et anticipée, mais aussi sur des dispositifs d'économie en eau permettant de réduire durablement les consommations, tout en garantissant la satisfaction des différents usages.

Face aux enjeux climatiques de plus en plus présents, la gestion de l'eau durable est devenue une priorité pour

de nombreux territoires. Les périodes d'étiage seront amenées à être de plus en plus longues et intenses, soulevant de réelles questions concernant les disponibilités de la ressource en eau et les besoins générés par les différents usages : eau potable, tourisme, agriculture, environnement, activités économiques, etc.

En période de fortes tensions, certains secteurs du territoire tarnais restent vulnérables. De nombreux dispositifs sont déjà déployés pour faire face aux périodes de crises et répondre à cette problématique de gestion quantitative.

Le recours à l'innovation (réutilisation des eaux usées traitées), à l'adaptation, mais aussi à une plus grande sobriété collective et individuelle, rentrent dans le champ des dispositifs d'économies d'eau à développer ou à déployer pour assurer un accès équitable à l'eau tout en préservant les écosystèmes.

LES ÉLÉMENTS QUI ÉMERGENT DU COLLOQUE :

“

Préserver les ressources et sécuriser les systèmes d'alimentation en eau potable.

Soutenir les projets d'études et les travaux d'interconnexions, de restructuration et de sécurisation de réseaux d'eau potable à une échelle adaptée.

- Préserver les aires d'alimentation de captages d'eau potable et les zones humides situées dans leur périmètre.
- Diversifier l'origine des ressources en eau potable et préserver les ressources existantes (ressources locales, interconnexions...).

Concilier les usages et sécuriser la ressource au travers de la gestion quantitative et du soutien d'étiage

• Adapter les dispositifs de soutien d'étiage ainsi que les conventions de mobilisation de la ressource en eau contractualisées auprès des concessions hydroélectriques.

• Poursuivre la mise en œuvre de la récupération des coûts auprès des usagers économiques de l'eau : tarification des usages bénéficiaires du soutien d'étiage.

- Réglementer la répartition entre les différents usages.
- Gestion de l'interconnexion Rassisé-Bancalié pour la sécurisation de la ressource concernant le remplissage des barrages et adapter les règlements des eaux des ouvrages.

• Centraliser les données et renforcer la connaissance actuelle sur l'efficience des lâchers du soutien d'étiage.

• Accompagner des projets de liaison entre grandes ressources : cas de la liaison de sécurisation entre le barrage de la Bancalié et le barrage de Rassisé : accompagnement financier spécifique aux projets de transferts d'eau inter-bassins.

• Créer des retenues collinaires (irrigation, abreuvement, etc.), entretenir celles existantes et les mutualiser quand cela est possible.

• Développer la mise en place de programme de mutualisation et de coordination des retenues collinaires (exemple du Caussels).

• Accompagner techniquement et financièrement les projets de mobilisation de la ressource en eau par la création ou la rehausse d'ouvrages répondant à un intérêt général.

Encourager les économies en eau.

• Renforcer les modalités d'utilisation et de déstockage des eaux dans les conventions de soutien d'étiage.

• Sensibiliser sur les économies d'eau auprès de publics divers (usagers, gestionnaires, industriels ...)

• Accompagner les solutions d'économie et l'efficience des usagers (agriculteurs, industriels et tourisme).

• Accompagner financièrement les dispositifs d'irrigation économes.

• Accompagner la mise en œuvre d'études diagnostics et de programmes pluriannuels de travaux pour améliorer le rendement des réseaux d'eau potable (schémas locaux, études préalables, etc.)

• Accompagner les opérations d'équipements ou de renouvellement de réseaux.

• Accompagner les collectivités dans la Réutilisation des Eaux Usées Traitées.

• Accompagner les entreprises industrielles et touristiques sur les économies et les ressources alternatives.

• Améliorer le suivi technique des études subventionnées (campagne de recherche de fuites, schéma directeur, études diverses)

• Mettre à disposition des outils d'économie d'eau pour les particuliers.

• Accompagner la réflexion des collectivités pour la juste tarification des services d'eau et d'assainissement.

• Accompagner les collectivités dans la mise en place d'une tarification saisonnière de l'eau.

Mutualiser les ressources en eau sur le territoire.

• Favoriser et faciliter les réflexions de mutualisation technique entre les maîtres d'ouvrage publics : maîtrise d'ouvrage d'études locales d'opportunités techniques en matière de sécurisation de l'alimentation en eau potable.

• Faire évoluer le partenariat et la coordination des usages avec les gestionnaires de barrages (baignade, canoë-kayak..)

”





LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE ASSOCIÉE :



“ Coordonner une stratégie partagée en favorisant la concertation et la planification territoriale : promouvoir la sobriété et la sécurisation des usages. ”

Des priorités d'action pour répondre efficacement aux besoins du territoire

Face aux enjeux croissants liés à la ressource en eau, le Département s'engage pleinement dans une démarche proactive et concertée pour répondre aux besoins identifiés sur son territoire. Cette stratégie vise à concilier les usages, préserver la ressource et renforcer la résilience des territoires.

Le Département inscrit son action dans une logique de réponse aux enjeux identifiés par les acteurs locaux. À partir d'une connaissance fine des spécificités territoriales il propose des moyens d'action adaptés pour répondre aux usages et anticiper les déséquilibres liés à la ressource.

Le Département souhaite adopter un rôle de coordinateur auprès des différents acteurs de l'eau afin de construire une stratégie commune cohérente et partagée quels que soient les usages (eau agricole eau potable...). Cette approche repose sur une identification précise des besoins par territoire permettant une régulation pertinente.

Elle s'appuie également sur la promotion de la sobriété et le soutien d'actions permettant d'identifier et de diminuer les pertes d'eau. Elle participe à une réorganisation coordonnée des interventions pour assurer une gestion équilibrée et durable.

Le Département réaffirme son engagement en matière de coordination et d'accompagnement des démarches de planification en particulier celles liées à la gestion des étages. Il confirme également sa mobilisation tant sur le plan technique que financier en faveur du développement et de la gestion d'ouvrages structurants au service des territoires et de leurs habitants.

- **Préserver les ressources et sécuriser les systèmes d'alimentation en eau potable**
page 30

- **Concilier les usages et sécuriser la ressource au travers de la gestion quantitative et du soutien d'étiage**

page 31

- **Encourager les économies en eau**

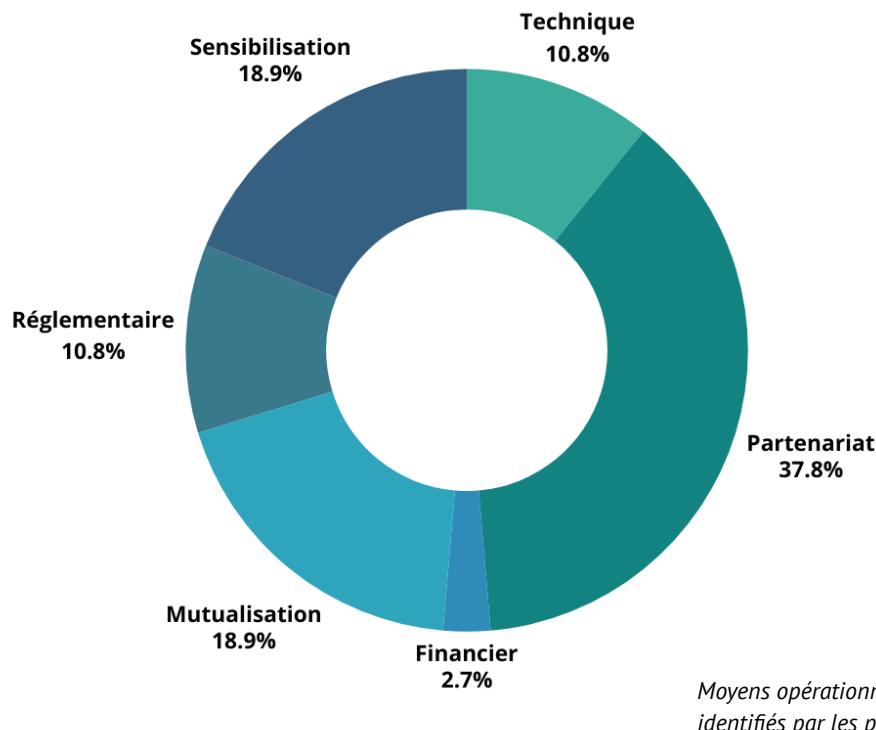
page 33

Lac de la Bancalié, 2022.



Pour cela le Département souhaite articuler son action autour de plusieurs leviers :

Concilier les usages et sécuriser la ressource au travers de la gestion quantitative et du soutien d'étiage :



Partenariat et mutualisation

▶ Adapter les dispositifs de soutien d'étiage ainsi que les conventions de mobilisation de la ressource en eau contractualisées auprès des concessionnaires hydroélectriques. Le Département participe à la mutualisation de la ressource à l'échelle du bassin versant du Tarn, par le biais de conventions signées avec EDF. Le but étant de s'assurer d'un volume défini en début de la campagne d'étiage (St Peyres et La Raviège).

▶ Poursuivre la participation au soutien d'étiage de l'Aveyron avec des conventions signées avec EDF depuis les ouvrages du Lévézou. La mutualisation des volumes alloués au soutien d'étiage, se fait entre les Départements en aval des ouvrages.

▶ Le Département centralise les données et renforce la connaissance actuelle sur l'efficience des lâchers du soutien d'étiage grâce à la construction d'un outil web départemental centralisant les données liées à la gestion quantitative, et mis à disposition des partenaires..

▶ En association avec les Départements 12, 82 et l'Association Interdépartementale de gestion quantitative Tarn-Aveyron (AITA), le Département participe à la définition des modalités de récupération des coûts pour les prélèvements d'eau auprès des usagers économiques sur les axes hydrographiques réalisés, dans le cadre du nouveau modèle économique mis en place par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

▶ Le Département a généralisé la télégestion et la télésurveillance des ouvrages de soutien d'étiage : installation d'outils de télégestion et de supervision des barrages en gestion par le Département (St Géraud, La Bancalié, Fourogue). Ces éléments sont mis à disposition de l'AITA dans un souci de gestion plus efficiente.

▶ La gestion du soutien des étiages nécessite une coordination et une mutualisation des moyens techniques et financier à l'échelle du bassin Tarn-Aveyron. Pour ce faire la mise en place de l'AITA, permet de rationaliser et mutualiser les moyens mis en œuvre.



Préserver les ressources et sécuriser les systèmes d'alimentation en eau potable :

Mutualisation

Le Département poursuivra son soutien des projets d'études et des travaux d'interconnexions, voire le portage en direct d'études ayant pour objectif la restructuration et la sécurisation de réseaux d'eau potable à une échelle adaptée.

Maintien d'un financement conjoint de la préservation des captages et de la sécurisation des systèmes d'eau potable par interconnexions, pour maintenir la diversification des ressources.

Le Département accompagne les projets transfert d'eau inter bassins, notamment dans le cas de la sécurisation entre grands ouvrages.

Accompagnement technique

Pour les collectivités dépourvues d'ingénierie interne, le Département peut proposer un accompagnement dans le montage et le suivi d'études relatives à des projets destinés à sécuriser les ressources, voire, prendre la maîtrise d'ouvrage de telles études à une échelle territoriale spécifique.

Dans le cadre de son accompagnement technique, le Département favorisera et permettra une facilitation des réflexions de mutualisation technique entre les maîtres d'ouvrage publics : maîtrise d'ouvrage d'études locales d'opportunités techniques en matière de sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Membre des Commissions Départementales Spécialisées, le Département participe à la formulation des avis sur les dossiers de consultation des services dans le cadre des procédures de mise en place des périmètres de protection des captages où il défend les intérêts des gestionnaires d'eau potable et de leurs captages d'eau potable à protéger.

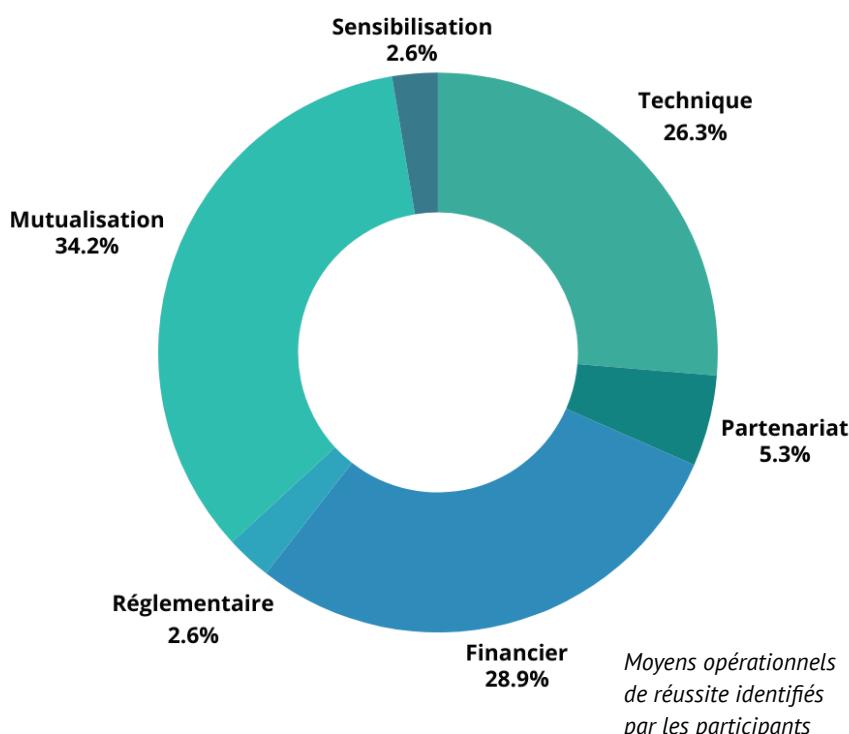
Pour les collectivités qui investissent en matière de surveillance des réseaux, un accompagnement technique sera proposé pour aider à calculer les performances de transport d'eau.

Accompagnement financier

Dans le cadre de son règlement départemental pour l'eau potable, le Département finance la recherche de nouvelles ressources, la protection des captages locaux et des aires d'alimentation de captages, intégrant préservation des zones humides situées dans les périmètres de protection.

Le Département va poursuivre sa participation au financement de projets destinés à sécuriser l'alimentation en eau potable par tous moyens appropriés (interconnexions, créations de réserves d'eau potable, rehaussements de barrages).

Le règlement départemental en matière d'alimentation en eau potable permet de poursuivre le soutien financier en matière de projets permettant les économies d'eau (diagnostics de réseaux, recherche de fuites, sectorisation des réseaux, remplacement de réseaux fuyards).





Barrage de Saint-Géraud, 2021.

Accompagnement technique et financier

Le Département s'est engagé depuis des décennies dans l'accompagnement technique et financier du soutien des étiages. La nécessité de le gérer à l'échelle de bassins versants cohérents, a amenée à la création de l'AITA, conjointement avec les départements 12 et 82. Cette association doit permettre une structuration à l'échelle du bassin Tarn-Aveyron ainsi que la création d'un syndicat mixte (EPTB).

Le Département participe au développement de l'AITA qui doit permettre la mise en œuvre d'un dispositif préparatoire à l'organisation et au pilotage des objectifs de soutien d'étiage.

Le Département accompagne techniquement et financièrement les projets de mobilisation de la ressource en eau par la création ou la rehausse d'ouvrages répondant à un intérêt général. En partenariat avec le Département 82, il a permis la réalisation de la rehausse du barrage de St Géraud, et a ainsi augmenté son volume de 1.6 Mm³ (début des travaux à l'automne 2025).

Le Département participe à la gestion du barrage de la Bancalié, et a contribué à la mise en place de la sécurisation de son remplissage depuis Razisse, en partenariat avec le syndicat des eaux du Dadou. Ces deux ouvrages sont structurant dans le soutien d'étiage du bassin versant du Tarn.

Le Département a équipé chaque irrigant de compteurs communicants, sur le bassin de la Vère, afin de rendre les prélèvements et la gestion du barrage de Fourogue plus efficaces. Ceci permet de rationaliser les volumes dévolus à l'irrigation et assure sa sécurisation tout au long de la campagne d'irrigation.

A la suite de l'épisode de 2022, et du premier colloque sur l'eau, le Département a créé un programme pour la création d'ouvrages de stockage d'eau à vocation agricole. Celui-ci permet de financer des études de faisabilité ainsi qu'une partie des travaux : création de retenues de substitution individuelles et optimisation des retenues collinaires existantes par curage, amélioration fonctionnelle et mutualisation.

Sensibilisation

Mettre en place et développer des outils connectés (compteurs communicants) pour améliorer la connaissance des prélèvements agricoles en particulier et le pilotage de l'irrigation.

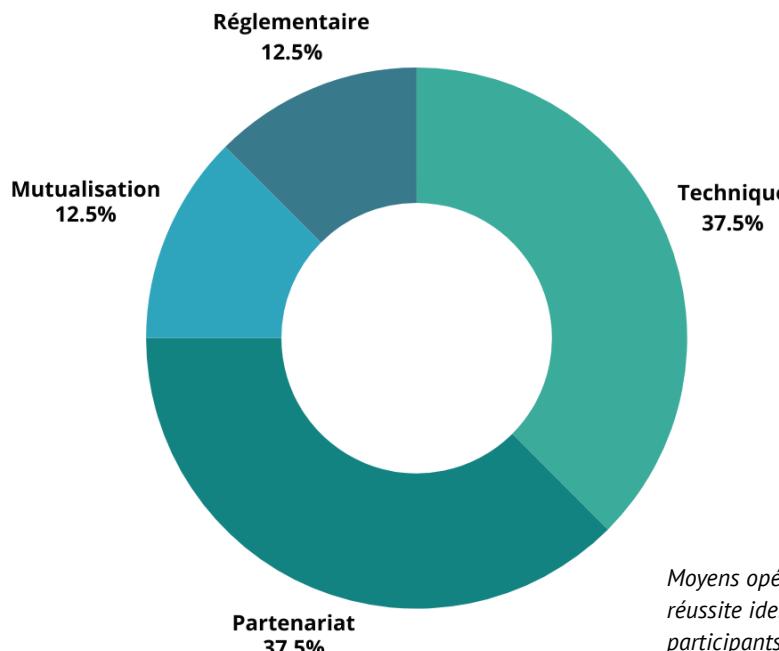
Recenser les besoins en eau pour les usages économiques auprès des différents préleveurs dans le cadre d'un dispositif préparatoire à l'organisation et au pilotage des objectifs de soutien d'étiage.

L'ensemble de ces mesures intègre un plan de sobriété souhaité par le Département.

Travaux interconnexion
Razisse-Bancalié, 2024.



Encourager les économies en eau :



Moyens opérationnels de réussite identifiés par les participants

Partenariats

Le Département se positionne aux côtés des gestionnaires d'eau potable pour leur proposer des solutions d'économies d'eau (solutions tarifaires, solutions techniques au travers de l'amélioration de la connaissance et de la gestion du service)

Accompagnement technique et financier

- ▶ Accompagner techniquement la mise en œuvre d'études, de diagnostics et de programmes pluriannuels de travaux pour améliorer le rendement des réseaux d'eau potable (schémas locaux, études préalables, etc.)

- ▶ Accompagner techniquement et financièrement des opérations d'équipements ou de renouvellement de réseaux pour l'amélioration des rendements dans le cadre du règlement départemental.

- ▶ Intégrer l'évaluation des opportunités de réutilisation des eaux usées traitées (REUSE) : accompagnement technique dans les études et les opérations en cohérence avec le contexte territorial (adaptation règlement départemental d'aides financières).

- ▶ Développer l'ingénierie et l'appui technique en matière d'études dans le domaine de l'eau potable (campagnes de recherches de fuites, schémas directeurs...)

- ▶ Accompagner financièrement la réflexion des collectivités pour la juste tarification des services d'eau et d'assainissement.

- ▶ Accompagner techniquement la réflexion des collectivités pour la juste tarification des services d'eau et d'assainissement.

- ▶ Accompagner les collectivités dans la mise en place d'une tarification saisonnière de l'eau.

Sensibilisation

Bien que la sensibilisation n'apparaisse pas parmi les moyens identifiés comme prioritaires dans les sondages auprès des participants du colloque, le Département souhaiterait développer des actions sur ce domaine.

- ▶ Des actions de sensibilisation pourront être réalisées dans le cadre de l'Observatoire Départemental de l'Eau. L'un de ses objectifs est de pouvoir créer des outils de communication, vers les partenaires techniques, mais également vers le grand public. Ces moyens de communications peuvent servir pour sensibiliser le public, notamment sur le volet des économies d'eau.



AXE 4 :

REFORCER LA CONNAISSANCE ET FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION



Mieux connaître pour mieux gérer : disposer d'une connaissance fiable du territoire et de ses enjeux est essentiel pour orienter les politiques publiques et les dispositifs d'intervention adaptés aux enjeux territoriaux. Il est nécessaire de déployer des outils de mesures sur le terrain, de donner les moyens aux acteurs territoriaux de produire de la donnée, et de faire remonter ces informations à une échelle plus large. Accompagner les études prospectives permet également d'anticiper les besoins et d'orienter les décisions.

Toutefois, pour être efficace, cette connaissance doit être partagée et commune, afin de limiter les incompréhensions et de faciliter l'accès à l'information. Mutualiser les moyens et les savoirs entre les acteurs permet d'agir en ce sens.

Il s'agit d'orienter les actions, mais aussi de sensibiliser ! Cela en valorisant les informations disponibles et informer sur l'état des ressources, les écosystèmes et leurs fonctionnements, les consommations, les enjeux territoriaux, etc. Ainsi, cette communication permet de favoriser la sensibilisation afin de modifier les comportements individuels et collectifs, publics et professionnels.

Le Céroc en aval du rejet de la station d'épuration de Sainte-Gemme les Farguettes



LES ÉLÉMENTS QUI ÉMERGENT DU COLLOQUE :

“

Renforcer la connaissance sur les consommations en eau pour adapter les usages à la ressource disponible

- Sensibiliser, former et accompagner les services publics d'eau et d'assainissement à la saisie des indicateurs sur le SISPEA et à la réalisation des RPQS.
- Mettre en place et développer des outils connectés (compteurs communicants) pour améliorer la connaissance des prélèvements agricoles et le pilotage de l'irrigation.
- Appréhender et anticiper à l'échelle départementale les besoins pour l'alimentation en eau potable : bilan besoin-ressource, anticipation des affluences touristique...
- Optimiser la gestion du soutien d'étiage par la prise en compte des données.
- Proposer un calcul de lempreinte eau pour les touristes.
- Accompagner financièrement et techniquement les études prospectives permettant d'évaluer les besoins, les disponibilités en eau et l'impact du changement climatique.
- Recenser les besoins en eau pour les usages économiques auprès des différents prélevateurs (SIAEP, OUGC...) dans le cadre d'un dispositif préparatoire à l'organisation et au pilotage des objectifs de soutien d'étiage.
- Evaluer l'impact des retenues d'eau (stockage de ressource, soutien d'étiage du milieu naturel,...)

Mutualiser et partager la connaissance entre les acteurs du territoire.

- Centraliser et homogénéiser les données entre professionnels de la gestion de l'eau : mutualiser la connaissance et faciliter l'accès à l'information.
- Partager et valoriser des actions exemplaires à promouvoir : sites de démonstration, sites vitrines.

Valoriser les données : accès à l'information et sensibilisation.

- Développer des supports de communication pour informer et sensibiliser les citoyens sur les enjeux de l'eau.
- Organiser et intervenir dans le cadre d'événements pédagogiques, dans les établissements scolaires : développer les actions de sensibilisation et de communication.
- Sensibiliser aux enjeux sur les ressources en eau, le changement climatique et la préservation des milieux aquatiques et des écosystèmes.
- Sensibiliser sur le rôle des sols et leurs capacités naturelles de stockage.
- Sensibiliser, former et informer le grand public sur le fonctionnement et les actions de restauration des écosystèmes aquatiques.



Améliorer la connaissance sur le fonctionnement des écosystèmes et sur la qualité de l'eau

- Renforcer les outils et les réseaux de suivis pour une meilleure connaissance du territoire (suivis ONDE, piézométriques, réseaux de mesure...).
- Accompagner techniquement et financièrement les structures de bassins dans la mise en place de suivis hydrométriques.
- Poursuivre le dispositif de surveillance des perturbateurs endocriniens.

”

LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE ASSOCIÉE :



“ Valoriser la connaissance scientifique et accompagner la prise de décision collective à l'échelle du territoire.”

Des priorités d'action pour répondre efficacement aux besoins du territoire

Le Département intervient dans cette dynamique depuis plusieurs années.

Cette implication s'inscrit dans une volonté durable de mieux comprendre les spécificités locales afin d'adapter les politiques publiques aux enjeux environnementaux sociaux et économiques du territoire.

Dans ce contexte l'amélioration et le renforcement des connaissances sur l'ensemble du territoire départemental apparaissent comme des leviers indispensables. Une compréhension fine des milieux des ressources en eau des usages mais aussi des vulnérabilités permet de cibler plus efficacement les actions à mener d'anticiper les évolutions à venir et de soutenir la prise de décision politique de manière éclairée et pertinente. Cette démarche vise à renforcer la capacité collective à observer analyser et intervenir sur les problématiques liées à l'eau.

Les priorités d'intervention sont ainsi définies à partir des besoins exprimés par la production et la diffusion de données fiables la mise en place d'outils d'aide à la décision ainsi que le renforcement de la coopération entre les différents niveaux d'acteurs (collectivités établissements publics associations état etc.).

En structurant son intervention autour de cet axe stratégique le Département entend jouer un rôle moteur dans la construction d'une expertise territoriale partagée au service d'une gestion durable de la ressource en eau.

Sommaire de l'axe :

- Renforcer la connaissance pour adapter les usages à la ressource disponible et préserver les écosystèmes

page 38

- Mutualiser et partager la connaissance entre les acteurs du territoire

page 39

- Valoriser les données : accès à l'information et sensibilisation

page 40

Zoom sur :

Le Département développe et met à disposition un Observatoire Départemental de l'Eau du Tarn permettant de :

- Centraliser et homogénéiser les données entre professionnels de la gestion de l'eau ;
- Valoriser les données et faciliter l'accès à l'information : création d'une plateforme partenariale ;
- Constituer un réseau d'acteurs multi-thématisique ;
- Développer un site internet pour sensibiliser le public.

Pour cela le Département souhaite articuler son action autour de plusieurs leviers :

Renforcer la connaissance pour adapter les usages à la ressource disponible et préserver les écosystèmes :

Partenariats :

► Mutualiser le réseau OFB «ONDE» existant et les réseaux bas débits développés par les structures de bassin

► Mise en œuvre d'un dispositif préparatoire à l'organisation et au pilotage des objectifs de soutien d'étage :

- Création d'un outil web départemental permettant aux acteurs de l'eau l'accès et la centralisation des données liées à la gestion quantitative.

► Appréhender et anticiper à une échelle adaptée, les besoins pour l'alimentation en eau potable.

Accompagnement technique et financier :

► Accompagner financièrement et techniquement les études prospectives permettant d'évaluer les besoins, les ressources en eau disponibles et l'impact du changement climatique :

- Soutenir et s'impliquer dans les projets permettant de collecter de la donnée sur les ressources destinées à la production d'eau potable, et l'évolution de leur productivité sur le long terme sous l'influence du changement climatique, afin de permettre une adaptation des infrastructures anticipée par rapport à l'évolution des besoins.

► Accompagner technique-ment et financièrement les structures de bassins dans la mise en place de suivis hydrométriques.

► Pérenniser les réseaux départementaux de suivi :

- Depuis 2006, le Département a mis en place le Réseau Départemental des Écosystèmes Aquatiques (RDSEA) permettant de suivre l'évolution quantitative et qualitative des masses d'eau su-

perficielles. Le Département renforce ce réseau sur les suivis thermiques et hydrologiques : toutes les stations suivies sont équipées de thermographes ; équipement en cours pour automatiser le suivi hydrométrique avec l'installation de capteurs.

- Maintenir le suivi d'incidences potentielles des rejets de stations d'épuration sur les milieux récepteurs et de son mode de financement. Cette opération est réalisée depuis 2017, conjointement avec la DDT et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

- Poursuivre le dispositif de surveillance des perturbateurs endocriniens en lien avec les réseaux de suivis départementaux et le plan de prévention de lutte contre les perturbateurs endocriniens.

► Contribuer à renforcer la connaissance sur le fonctionnement hydrologique des zones humides par la mise en place de piézomètres : mise en place d'un suivi hydrologique sur les zones humides en propriété départementale.

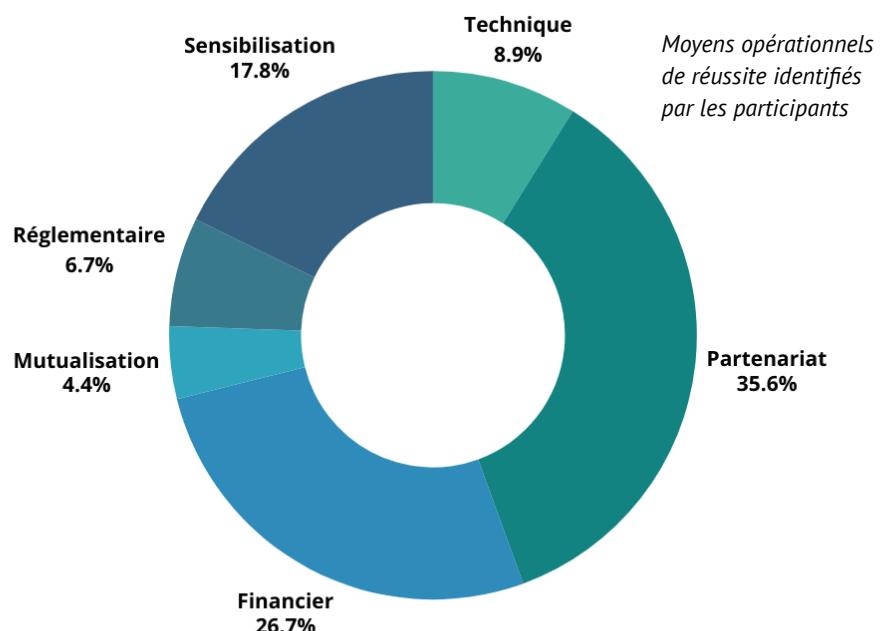
Sensibilisation :

► Sensibiliser, former et accompagner les services publics d'eau et d'assainissement à la saisie des indicateurs sur le SISPEA et à la réalisation des RPQS :

- La gestion des données est un enjeu crucial pour l'administration des services publics. Cependant, certaines collectivités peuvent rencontrer des difficultés lorsqu'il s'agit de saisir et renseigner ces informations. Pour remédier à cette situation, le Département mettra en place un accompagnement dédié aux gestionnaires, afin de faciliter la transmission des données SISPEA.

- L'information du public, au-delà d'être une obligation légale, constitue un levier essentiel pour améliorer le fonctionnement des services. À ce titre, le Département s'engage à soutenir les services dans l'élaboration de leurs Rapports sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS)

- Les données seront valorisées dans le cadre de l'observatoire départemental de l'eau auprès des professionnels et auprès du public.





Mutualiser et partager la connaissance entre les acteurs du territoire :

Partenariats :

Organiser des groupes de travail sur diverses thématiques dans le cadre du réseau d'acteurs de l'Observatoire Départemental de l'Eau.

- ▶ Poursuivre l'état de connaissance des zones humides par l'intermédiaire du Pôle Tarnais des Zones Humides : financement d'inventaires, mutualisation de la connaissance, groupe de travail...

Mutualisation :

- ▶ Création d'une plateforme professionnelle dans le cadre de l'Observatoire départemental de l'Eau :

- Centralisation et homogénéisation des données : mutualiser la connaissance avec une plateforme commune et partagée ;
- Faciliter l'accès aux informations sur une diversité de thématiques ;
- Mise à disposition d'outils numériques de valorisation des données : tableaux de bord, cartographies interactives, téléchargement de données brutes, outils graphiques...

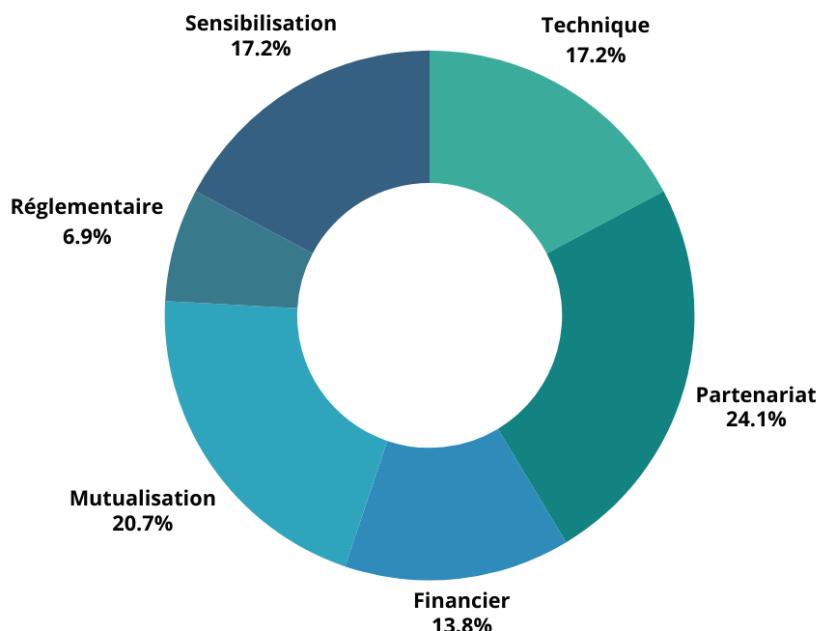
Sensibilisation :

- ▶ Partager et valoriser des actions exemplaires à promouvoir : le Département propose des sites vitrines sur les Espaces Naturels Sensibles afin de sensibiliser le public à la préservation de ces milieux naturels.

- ▶ Des journées techniques à destination des professionnels seront organisées dans le cadre du réseau d'acteurs de l'observatoire afin de présenter et valoriser les actions réalisées par diverses structures sur le territoire.



*Analyse des paramètres physico-chimique de l'eau en sortie de station d'épuration.
Fréjairolles, 2025.*



Moyens opérationnels de réussite identifiés par les participants

Valoriser les données : accès à l'information et sensibilisation

La sensibilisation auprès des citoyens et acteurs locaux :

Le Département renforcera ses actions de sensibilisation auprès du public afin de rendre visible les actions réalisées sur le territoire et sensibiliser sur l'importance de préserver les écosystèmes naturels dans leur ensemble :

- Intervenir dans le cadre de visites pédagogiques, ou de sensibilisation.
- Organiser des sorties pédagogiques gratuites permettant de sensibiliser, de former et d'informer le grand public à la préservation des milieux naturels.

Sensibiliser les jeunes élus du Conseil départemental aux enjeux sur les ressources en eau, le changement climatique et la préservation des milieux aquatiques et des écosystèmes.

Développer des supports de communication pour informer et sensibiliser les citoyens sur les enjeux de l'eau :

- Communiquer et sensibiliser par l'intermédiaire de l'observatoire départemental de l'eau ;
- Communiquer au sein des Espaces Naturels Sensibles à travers des parcours de découverte ;
- Communiquer et valoriser les actions grâce à la communication interne du Département.

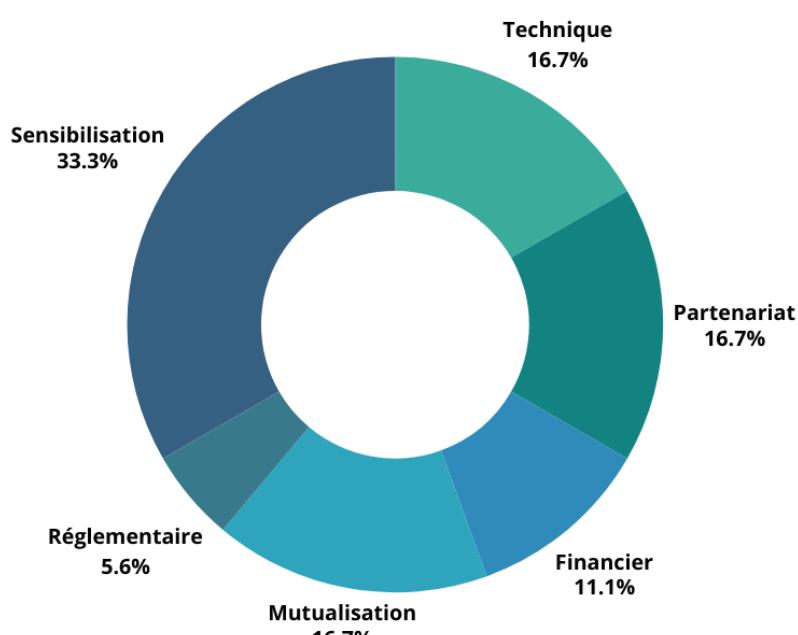
Création d'un site internet de l'Observatoire départemental de l'eau à destination du grand public :

- Sensibiliser le public sur une pluralité de thématiques en lien avec la gestion de l'eau ;
- Informer sur les enjeux du territoire.

Mutualisation et partenariat :

Chaque année, de nombreux événements publics à but pédagogique sont organisés par diverses structures locales. Le Département intervient sur ces manifestations à la demande des organisateurs et souhaite maintenir cette dynamique.

Le Département intervient dans le cadre des journées techniques, séminaires, et autres événements organisés par les structures du territoire et poursuivra ces interventions techniques à la demande.



Moyens opérationnels de réussite identifiés par les participants



Journée technique : présentation des travaux de restauration sur la tourbière La Salesse et du protocole de suivi hydrologique du site portés par l'ONE et l'EPAGE Agout. Murat-sur-Vèbre, 2025.



*Visite technique de la tourbière La Salesse
avant travaux de restauration.
Murat-sur-Vèbre, 2022.*



AXE 5 :

COORDONNER LES ACTEURS POUR RENFORCER LES SYNERGIES ET LA GESTION TERRITORIALE DE L'EAU



Face aux changements climatiques, la coordination territoriale est un levier essentiel permettant de garantir une conciliation entre la satisfaction des usages et la préservation des ressources. La gouvernance locale doit s'appuyer sur une gestion de l'eau coordonnée entre les acteurs, fondée sur la mutualisation des moyens, la conciliation des usages et la solidarité entre territoires. Cette dernière repose sur une dynamique d'entraide et de collaboration qui doit être maintenue et valorisée. Les acteurs doivent disposer des moyens nécessaires pour agir, en mobilisant leurs compétences et domaines d'expertise respectifs. Collectivités territoriales, services et établissements publics de l'État, milieu

associatif, chambres consulaires, usagers, ... autant d'interlocuteurs aux actions et aux compétences complémentaires qui doivent agir collectivement pour répondre à des problématiques communes.

L'efficience de l'action publique sur la gestion durable de l'eau et des services associés est indissociable d'une gouvernance établie sur un périmètre géographique et administratif cohérent et fonctionnel. Cette approche territoriale est essentielle pour structurer et déployer efficacement les services d'eau potable et d'assainissement, gérer les milieux humides et les cours d'eau, structurer les dispositifs de soutien d'étiage et sécuriser les usages.

LES ÉLÉMENTS QUI ÉMERGENT DU COLLOQUE :

“

Anticiper et planifier : organisation territoriale de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

- Définir les stratégies politiques du Conseil départemental et les priorités d'actions en cohérence avec les autres documents de gestion (SAGE, SDAGE).
- Valoriser la mutualisation et la coordination opérationnelle entre acteurs dans le cadre des instances de gestion quantitative (CREi, CSO..) permettant l'anticipation des actions à l'échelle du territoire.
- Informer les acteurs de l'eau et les intégrer dans les réflexions en amont des projets d'aménagement urbains afin de favoriser la prise en compte des enjeux liés à l'eau.

Renforcer la coordination territoriale et la concertation à l'échelle du territoire.

- Renforcer le partenariat et les synergies entre les acteurs : partage de compétences avec des processus de collaboration et de convention.
- Accompagner la structuration politique et administrative de la gestion de la ressource en eau sur le bassin Tarn Aveyron (AITA).

”



Barrage de Saint-Géraud, 2024.



LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE ASSOCIÉE :



“ **Fédérer l'action publique de l'eau à l'échelle du bassin versant du Tarn et du sous-bassin Tarn Aveyron.** ”

Des priorités d'action pour répondre efficacement aux besoins du territoire

Conscient que la concertation et la coordination entre les acteurs sont indispensables pour garantir une gestion durable et cohérente de l'eau, le Département affirme son rôle de facilitateur et de catalyseur des dynamiques locales. Cette orientation stratégique vise à renforcer les synergies entre les parties prenantes, à structurer une gouvernance partagée et à améliorer l'efficacité des actions menées à l'échelle des territoires.

Afin d'assurer une gestion efficace et durable de l'eau il est indispensable d'adopter une approche intégrée à l'échelle de territoires cohérents. Le Département s'engage résolument dans cette orientation en tenant compte des multiples interactions écologiques, hydrologiques et humaines qui influencent la gestion de cette ressource.

Dans cette dynamique le Département ambitionne de fédérer les acteurs locaux autour de projets communs fondés sur une vision partagée et une volonté collective d'agir. Il accorde une attention particulière à la création de synergies locales indispensables pour garantir une coordination territoriale efficace. En favorisant le renforcement des liens entre les acteurs cette démarche permet de mutualiser les savoirs, d'échanger les bonnes pratiques et d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles.

Par ailleurs le Département joue un rôle moteur dans l'initiation d'un Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) à l'échelle du bassin Tarn-Aveyron. Cette structure constitue une avancée majeure vers une gouvernance concertée de l'eau en facilitant la coordination entre les Départements concernés et les syndicats de bassin. Elle permettra de construire une réponse collective et cohérente aux enjeux croissants du changement climatique.

Enfin le Département encourage activement la mutualisation des moyens pour renforcer l'efficience des actions tout en maîtrisant les coûts. En conjuguant leurs efforts les acteurs locaux seront en mesure d'agir de manière plus coordonnée et performante pour préserver, gérer et valoriser durablement la ressource en eau.

- **Organisation territoriale de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques**

page 46

- **Renforcer la coordination territoriale et la concertation à l'échelle du territoire**

page 47

Par cette orientation, le Département réaffirme sa volonté de porter une politique de l'eau ambitieuse, concertée et territorialisée, au service de la résilience des milieux et des usages.
Le Conseil départemental souhaite appuyer les démarches et contribuer à œuvrer dans ce sens :

Organisation territoriale de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques :

Partenariat :

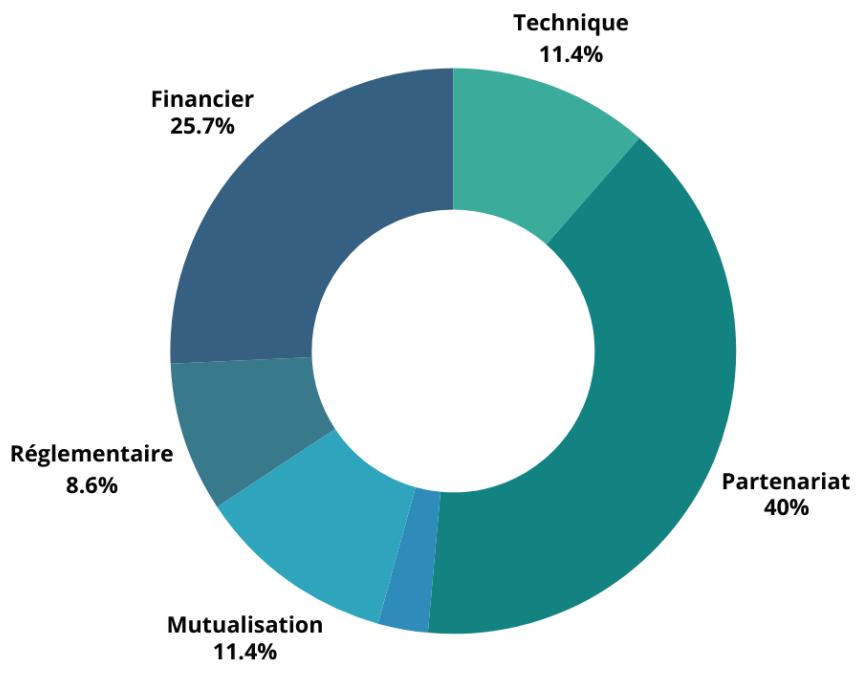
► Le Département accompagne et soutient la mise en œuvre de la structuration politique et administrative de la gestion de la ressource en eau sur le bassin Tarn-Aveyron (AITA), ainsi que dans l'élaboration des outils opérationnels portés par la future structure de gestion du bassin Tarn-Aveyron.

► La perspective de la création d'un Établissement Public Territorial de Bassin sur le territoire Tarn-Aveyron doit permettre la mutualisation des moyens à mettre en œuvre. Le Département s'inscrit dans cette démarche et souhaite que celle-ci permette d'étendre les domaines d'intervention au-delà du seul volet quantitatif. Une mutualisation avec l'association des syndicats de bassins, doit permettre d'élargir les domaines d'action de ce futur EPTB.

Accompagnement technique et financier :

► Maintien des financements proposés dans le cadre du règlement d'aides en vigueur de la gestion durable des cours d'eau et des milieux aquatiques pour l'animation territoriale :

- Mise en place et suivi des procédures de gestion intégrée de l'eau .
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), contrats de milieux, Plan d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI), ...



Moyens opérationnels de réussite identifiés par les participants

► Le Département assure une cohérence dans ses interventions avec les priorités d'actions du SDAGE Adour-Garonne. Le contrat de progrès, qui est un programme pluriannuel prévisionnel concerté, intervient en ce sens entre l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Département. Parmi ses objectifs :

- Convenir d'une stratégie de partenariat (co-financement, synergie d'intervention...)

• Favoriser la synergie pour promouvoir l'efficience et/ou la mutualisation de moyens techniques et financiers des maîtres d'ouvrage et la structuration du territoire pour la gestion de l'eau.

► Le Département apportera son expertise et participera aux échanges techniques préalables au dossiers instruits dans les Commissions Locales sur l'Eau.



Renforcer la coordination territoriale et la concertation à l'échelle du territoire :

Partenariat :

► Renforcer la concertation, la mutualisation et la coopération entre les acteurs de l'eau avec la mise en place et l'animation d'un réseau d'acteurs dans le cadre de l'Observatoire départemental de l'eau :

- Afin de rendre plus efficaces les actions sur les milieux, il est nécessaire de travailler en étroite collaboration avec les différents partenaires. L'objectif est de valoriser les relations déjà existantes dans le Tarn et de les structurer avec la création d'un réseau d'acteurs multi-thématique.

- Ce réseau d'acteurs se veut être un lieu d'échange et de concertation, qui serait animé et géré par le Département.

► Renforcer les liens et les interactions entre les gestionnaires des services d'eau potable grâce à ce réseau d'acteurs : coordonner et mutualiser les actions, organiser des réunions d'échange et de concertation sur diverses thématiques (protection des ressources, sécurisation des systèmes en Eau Potable..)

► Depuis le premier livre blanc, les structures de bassins ont été intégrées au sein de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) afin de faciliter les concertations et d'intégrer les politiques de l'eau dans les réflexions.

- Faire évoluer le partenariat et la coordination des usages avec les gestionnaires de barrages (baignade, canoë-kayak..).

En matière de gestion de l'eau, la philosophie départementale est la suivante : sans partenariat, les moyens sont dilués et inefficaces. Que ce soit avec les services de l'état (DDT, DREAL, OFB, ARS), l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région, les structures de bassin, les chambres consulaires, le milieu associatif, le Département pérennisera les coopérations déjà établies et sera pro-actif dans la recherche de nouveaux partenaires.



STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE POUR UNE GESTION DURABLE ET CONCERTÉE DE L'EAU DANS LE TARN : ACCOMPAGNER COORDONNER ET AGIR



Mesure de débit sur le Céroc
à Sainte-Gemme, 2025

Pour conclure, retenons que

depuis de nombreuses années, le Département mène une politique volontariste en matière d'eau et d'environnement. Conscient des enjeux liés au changement climatique de plus en plus prégnants, il a souhaité répondre à la crise territoriale connue suite à une sécheresse marquante en 2022. Donnant suite au premier colloque sur les enjeux de l'eau, le Département a souhaité poursuivre cette dynamique de concertation et proposer une ligne de conduite pérenne au travers du Livre Blanc, permettant de renforcer et de compléter ses actions.

Dans la continuité du premier livre blanc, le Département du Tarn affirme son rôle de partenaire neutre, technique et stratégique auprès des acteurs du territoire en matière de gestion durable de l'eau. La stratégie départementale s'articule autour de quatre piliers d'intervention :





Une connaissance fine du territoire au service de la planification

Historiquement, le Département s'appuie sur une connaissance approfondie des spécificités locales pour adapter ses interventions aux enjeux identifiés par les acteurs de terrain. Aux côtés de ses partenaires institutionnels, il accompagne les collectivités dans l'identification de leurs besoins et le montage de leurs projets. Il souhaite contribuer à cette dynamique en collectant et en mettant à disposition les données, et en valorisant les retours d'expérience. Cette approche vise une vision partagée et actualisée du territoire en comprenant la prise en compte du changement climatique, permettant ainsi de renforcer la qualité et la pertinence des projets.

Un rôle d'expertise et d'accompagnement technique

Le Département du Tarn se positionne comme un acteur neutre et impartial auprès des collectivités, en leur apportant un appui technique sur diverses thématiques : eau potable, assainissement, milieux aquatiques, domaine pluvial...

Cette expertise, basée sur une connaissance fine des enjeux du territoire, permet au Département de soutenir la définition de stratégies locales au travers des études techniques, et de prendre part activement aux projets sur l'ensemble du territoire. Il s'implique fortement dans la gestion des eaux pluviales, l'élaboration des documents d'urbanisme, les études techniques et les projets d'aménagement. Au sein de ces études, le Département valorise des solutions innovantes et efficaces, basées sur des choix de conception adaptés aux

réalités locales et aux évolutions du territoire tant sur les plans démographiques que climatiques.

Un rôle de co-financeur auprès des collectivités : donner les moyens d'agir

Au-delà de l'accompagnement technique, le Département joue un rôle actif de co-financeur aux côtés de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et avec le soutien de la Banque des Territoires, afin de permettre l'émergence et la concrétisation des projets portés par les collectivités. Au travers d'une politique volontariste, en mobilisant des aides financières ciblées, il soutient les dynamiques locales et encourage des investissements en phase avec les besoins des territoires.

Une coordination territoriale au service d'une gouvernance intégrée de l'eau

Convaincu de la nécessité d'une gouvernance intégrée à l'échelle de territoires cohérents, le Département fédère les acteurs locaux autour de projets communs, encourage les synergies et favorise le partage de la connaissance. Cette approche repose sur une évaluation des besoins territoriaux et sur la mise en œuvre de leviers concrets : promotion de la sobriété, réduction des pertes, mutualisation des moyens et réorganisation coordonnée des interventions.

Le Département adopte un rôle de coordination active pour construire une stratégie commune entre les différents usages, en matière d'eau potable, d'assainissement, de préservation des milieux aquatiques ou de gestion quantitative.

Cette dynamique trouve une traduction concrète dans son engagement pour la création de l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Tarn-Aveyron, levier stratégique pour une gestion concertée, durable et adaptée aux défis posés par le changement climatique.

Au travers de ses actions, la démarche du Département repose sur une connaissance fine du territoire, l'identification des besoins locaux et la coordination des acteurs de l'eau autour d'une stratégie partagée, quels que soient les usages (eau potable, agricole, etc.). Le Département soutient la planification et la gestion équilibrée des ressources, notamment face aux étiages, et accompagne les projets via un appui technique, financier et méthodologique. Il encourage la sobriété, la réduction des pertes et le partage de données et d'expériences. Enfin, il porte une vision intégrée et territorialisée de la gestion de l'eau, en fédérant les acteurs locaux, et joue un rôle moteur dans la création d'un Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) sur le bassin Tarn-Aveyron, en réponse aux enjeux du changement climatique.

Convaincu que la gestion de l'eau est l'affaire de tous, le Département souhaite démontrer tout son soutien auprès des acteurs et des projets territoriaux. Cette dynamique ne peut être soutenue que par une mobilisation collective où chacun a un rôle à jouer : seule une action coordonnée, intégrée et durable permettra de garantir une durabilité de nos ressources tant sur sa disponibilité que sur sa qualité, tout en préservant les équilibres environnementaux.



ZOOM SUR LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

Un engagement politique fort du Département

Le Département du Tarn porte depuis de nombreuses années des politiques volontaristes larges intégrant diverses thématiques de la gestion de l'eau telles que l'eau potable, l'assainissement collectif et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. L'ensemble de ces missions s'intègre dans le cadre de l'ingénierie territoriale et de la solidarité territoriale, inscrites comme leviers de l'accompagnement technique et financier du Département auprès des collectivités locales. La Direction de l'Eau et de l'Environnement se compose de divers services techniques, dont 5 qui interviennent directement sur la thématique de l'eau :

Le Service Ressource en Eau et Milieux Aquatiques (SREMA) intervient sur diverses missions relatives à la gestion quantitative et qualitative des ressources en eau notamment au travers :

- De la Cellule d'Assistance Technique à l'Espace Rivière et aux Zones Humides (CATER) pour accompagner financièrement et techniquement les acteurs locaux dans leurs actions ;
- Du Réseau Départemental de Suivi des Écosystèmes Aquatiques (RDSEA) qui vise à suivre 26 points de mesure dans le département depuis 2006. ;
- De l'Observatoire Départemental de l'Eau du Tarn (ODE) composé d'un réseau d'acteurs ainsi que d'une plateforme de valorisation des données ;
- Enfin, du pôle tarnais des zones humides, une instance partenariale neutre sans statut juridique propre qui a pour vocation principale de contribuer à préserver et gérer les zones humides du Tarn.

Le Service d'Animation Territoriale en Eau Potable (SATEP) assure une assistance technique dans le cadre de ses compétences et intervient au titre de la solidarité territoriale pour le lancement de projets relatifs à l'Alimentation en Eau Potable (AEP) :

- Évaluation des conditions d'alimentation sur le département dans le cadre de visites d'expertise réalisées par le service ;
- Mise en œuvre des orientations techniques du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable fondé sur la connaissance contextuelle du territoire et le partage de connaissances avec ses partenaires (suivi technique et financier des dossiers, programmation) ;
- Ingénierie et support technique facilitant le fonctionnement et l'évolution des services ;
- Appui technique et financier sur la protection des captages, la mise en place de traitements, la sécurisation des systèmes ;
- Incitation à une gestion plus vertueuse et économique (aides techniques et financières pour améliorer la connaissance et la gestion patrimoniale des réseaux, le renouvellement des réseaux vétustes, dangereux pour la santé ou fuyards).

Le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE) est un service d'assistance technique aux collectivités locales en matière d'assainissement, tant sur le choix des filières et des techniques épuratoires que sur l'exploitation des stations d'épuration domestiques. Il apporte également une anticipation des opérations futures en matière de traitement des rejets domestiques directs dans le cadre de la préservation de la qualité écologique des ressources en eaux tarnaises et de l'aménagement du territoire départemental.

Le Pôle Assistance Maîtrise d'Ouvrage, apporte une ingénierie territoriale pour les projets d'assainissement et d'eau potable :

- Accompagnement des projets d'assainissement et d'eau potable du territoire ;
- Accompagnement des collectivités dans le transfert des compétences ;
- Schéma Départemental d'assainissement ;
- Gestion des eaux pluviales et désimperméabilisation des sols ;
- Création de stations d'épuration.

Le Service Espaces Naturels et Conservatoire départemental (SENC) est le service qui gère les 82 ENS du département et qui agit dans la protection de la biodiversité terrestre et aquatique.



GLOSSAIRE

AEAG : Agence de l'Eau Adour-Garonne

AITA : Association Interdépartementale de gestion quantitative Tarn-Aveyron

AMO : Assistance Maîtrise d'Ouvrage

ARS : Agence Régionale de Santé

CDESI : Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature

CLE : Commission Locale de l'Eau

CREi : Comité Ressource Eau Interdépartemental

CSO : Comité de Suivi Opérationnel de l'Etiage

DCE : La Directive Cadre Européenne sur l'Eau

DDT : Direction Départementale des Territoires

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ENS : Espace Naturel Sensible

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

ODE : Observatoire Départemental de l'Eau

OFB : Office Français de la Biodiversité

ONDE : Observatoire national des étiages

OUGC : Organisme Unique de Gestion Collective

PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

PPG : Programme Pluriannuel de Gestion

PPRI : Plans de Prévention des Risques inondation

PLU (i) : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PTZH : Pôle Tarnais des Zones Humides

RDSEA : Réseau Départemental de Suivi des Ecosystèmes Aquatiques

REUSE : Réutilisation des Eaux Usées Traitées

RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité des Services

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

SANDRE : Service National d'Administration des Données et Référentiels sur l'Eau

SATEP : Service d'Animation Territoriale à l'Eau Potable

SATESE : Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Epuration

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

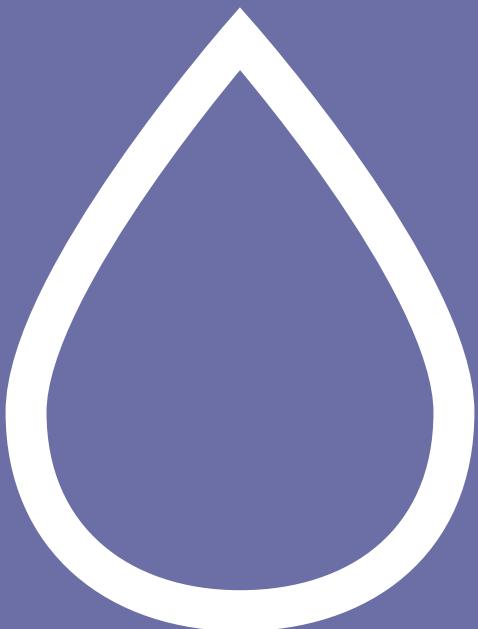
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SENC : Service Espaces Naturels et Conservatoire départemental

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

SISPEA : Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement

SREMA : Service Ressource en Eau et Milieux Aquatiques



Département du Tarn
Lices Georges Pompidou • 81013 ALBI cedex 9
Tél : 05 63 45 64 64 • wwwtarn.fr

Photos : Département du Tarn

